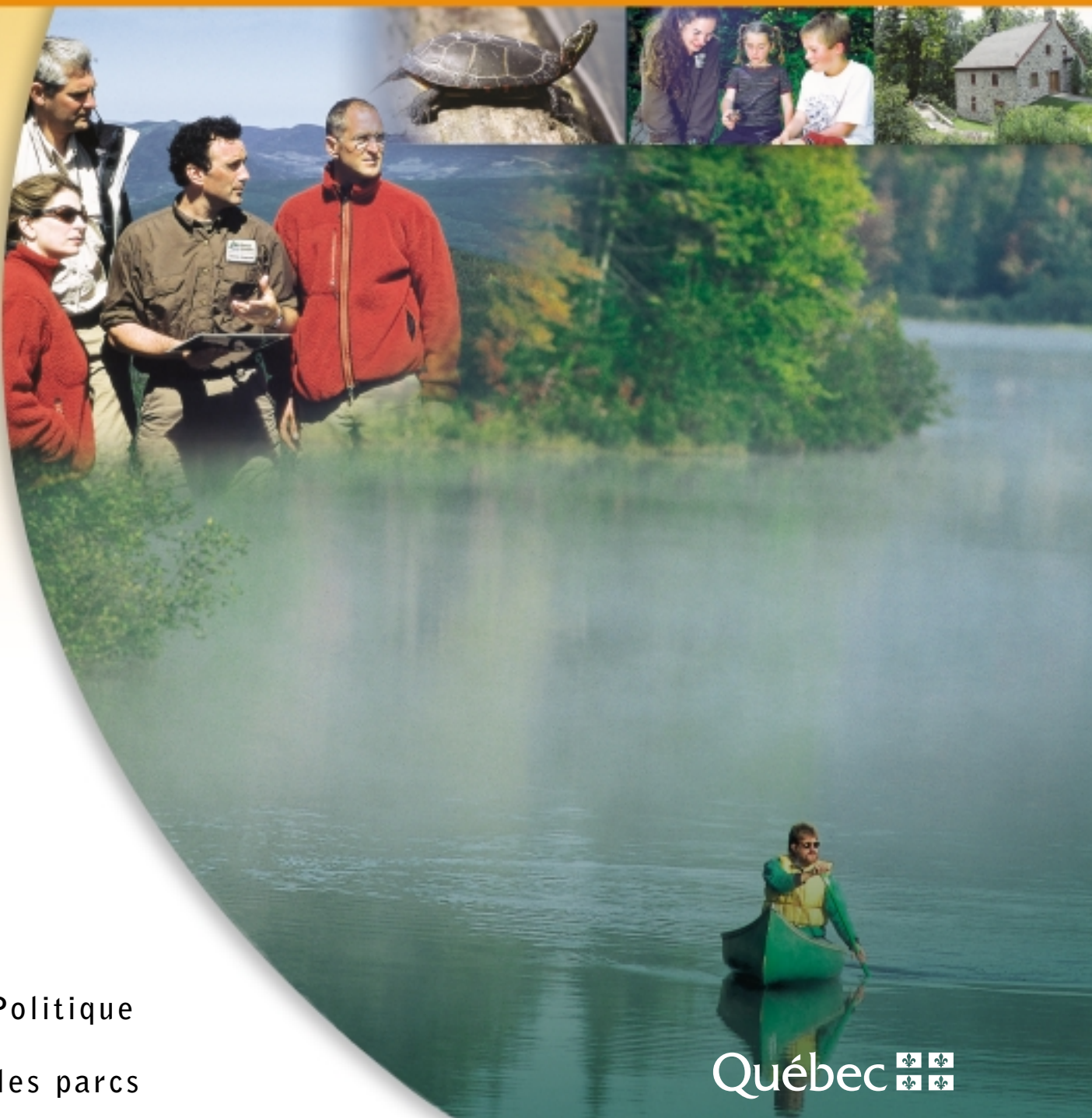


Les parcs  
nationaux  
du Québec



L'éducation



La Politique  
sur les parcs

Québec 

Les parcs  
nationaux  
du Québec



L'éducation

2<sup>e</sup> édition

La Politique  
sur les parcs

*Société de la faune  
et des parcs*

Québec 

## Équipe de réalisation

Ce document a été réalisé par :

Société de la faune et des parcs  
du Québec  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est,  
10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone sans frais : 1 800 561-1616  
www.fapaq.gouv.qc.ca

Direction de la planification des parcs  
Téléphone : (418) 521-3935  
Télécopieur : (418) 528-0834  
Direction des communications  
Téléphone : (418) 521-3845  
Télécopieur : (418) 644-9727

### Coordination :

Serge Alain, directeur par intérim  
Direction de la planification des parcs  
Société de la faune et des parcs  
du Québec

### Rédaction :

Gaétane Tardif, responsable de l'éducation  
Direction de la planification des parcs  
Société de la faune et des parcs du Québec

### Collaboration à la rédaction :

Direction de la planification des parcs  
Société de la faune et des parcs du Québec

### Collaboration à la révision :

Vice-présidence exploitation  
Parcs Québec  
Société des établissements de plein air  
du Québec

### Révision linguistique :

MUNDI Communications

### Conception graphique :

Matteau Parent graphisme et  
communication inc.

### Photographies :

Canotage, parc national du Mont-Tremblant,  
Société de la faune et des parcs du Québec

Interprétation, parc national de la  
Gaspésie, J.-F. Bergeron, Enviro Foto

Tortue peinte, Société de la faune  
et des parcs du Québec

Interprétation, parc national du  
Mont-Orford, J.-F. Bergeron, Enviro Foto

Parc national du Mont-Saint-Bruno, Société  
de la faune et des parcs du Québec

Gouvernement du Québec 2003  
Dépôt légal — 1<sup>er</sup> trimestre 2003  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN : 2-550-40609-5  
Publication n° 9086-03-03

### Source à citer :

QUÉBEC (Gouvernement du). Société de la  
faune et des parcs du Québec. 2003. *La  
Politique sur les parcs : L'éducation*,  
Québec, Direction de la planification des  
parcs, 63 p.

---

*La forme masculine utilisée dans cette  
publication désigne aussi bien les femmes  
que les hommes.*



## Remerciements

Les membres du Comité consultatif sur les parcs ont apporté leur soutien à l'équipe de rédaction du présent document d'accompagnement de la Politique sur les parcs. La Société de la faune et des parcs du Québec tient à exprimer sa plus vive gratitude à M<sup>mes</sup> Louise Gratton (représentante du milieu scientifique) et Marie-Claude Robert (Conseil du paysage québécois), de même qu'à MM. Louis Bélanger (Union québécoise pour la conservation de la nature), Joël Bonin (Société canadienne pour la conservation de la nature), Raymond Desjardins (Société des établissements de plein air du Québec), Pierre Gaudreau (Aventure et écotourisme Québec), Pierre Harvey, (consultant), John O'Driscoll (Société pour la protection des parcs et sites naturels du Canada), Daniel Pouplot (Fédération québécoise de la marche) et Marc Turgeon (Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec).



# Préambule

La présente édition révisée du cahier d'encadrement de l'offre éducative des parcs nationaux du Québec constitue un prolongement de la Politique sur les parcs. D'autres publications portant notamment sur la conservation, de même que sur l'offre des activités et des services, viennent compléter cette politique.

Ce document s'adresse d'abord aux employés de la Société de la faune et des parcs du Québec ainsi qu'à ceux de son mandataire principal, la Société des établissements de plein air du Québec. Cette dernière s'est vu confier par le gouvernement du Québec, en avril 1999, le mandat de gérer les activités et les services des parcs québécois ainsi que celui d'assumer la protection et la mise en valeur de ceux-ci. Le document est également destiné aux communautés autochtones ou aux organismes appelés à gérer les activités et les services des parcs créés en milieu nordique ou en régions isolées.

Les responsables des services de conservation et d'éducation des parcs québécois, de même que les gardes-parc chargés de concevoir et dispenser les activités du programme éducatif y trouveront de l'information quant aux concepts qui sous-tendent l'offre éducative de ces territoires. Le document précise également certaines questions liées à la gestion de l'offre éducative, notamment en ce qui concerne les principes auxquels est assujettie cette offre de telle sorte qu'elle contribue à l'atteinte de la mission des parcs québécois. La responsabilité éducative étant partagée par l'ensemble du personnel des parcs, les employés œuvrant dans des domaines aussi variés que l'accueil et l'information ou encore les services collectifs sont également interpellés par le contenu du document.

En ce qui regarde l'offre éducative, les gestionnaires des parcs québécois peuvent bénéficier de la collaboration de partenaires, tels que des groupes d'observateurs, des clubs scientifiques, des producteurs dans le domaine de l'écotourisme, etc. Ceux-ci trouveront dans le présent document des renseignements susceptibles de les éclairer sur les orientations régissant l'offre éducative des parcs québécois. Il en va de même pour les participants aux tables d'harmonisation, les détenteurs d'un bail de superficie ou toute personne désireuse d'en savoir plus sur l'offre éducative des parcs nationaux du Québec.

Il est à noter, en ce qui concerne le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent, créé conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec en vertu de lois spéciales, que l'offre éducative sur son territoire peut varier par rapport aux prescriptions de ce document; cependant, les principes fondamentaux ici énoncés y sont respectés.



# Table des matières

<b>Remerciements</b>	<b>3</b>
<b>Préambule</b>	<b>5</b>
<b>Table des matières</b>	<b>7</b>
<b>Liste des figures</b>	<b>9</b>
<b>Préface</b>	<b>11</b>
<b>Introduction</b>	<b>13</b>
• Un nouveau contexte pour l'offre éducative	<b>14</b>
- La diversité biologique menacée par la fréquentation croissante	<b>14</b>
- La progression du tourisme éducatif	<b>15</b>
- La création de parcs nationaux en milieu nordique et en régions isolées	<b>16</b>
- L'élargissement de la portée de l'offre éducative des parcs québécois	<b>17</b>
- La réforme des programmes d'études	<b>17</b>
- De nouveaux supports adaptés à l'offre éducative	<b>18</b>
• Une révision qui s'impose	<b>18</b>
<b>1. Les caractéristiques de l'offre éducative</b>	<b>21</b>
• Les objectifs	<b>21</b>
• Les clientèles	<b>22</b>
- Le grand public	<b>22</b>
- Les groupes scolaires	<b>23</b>
- Les groupes spécialisés	<b>26</b>
• Les thèmes	<b>26</b>
- Les thèmes abordés dans l'ensemble du réseau	<b>26</b>
- Les thèmes propres à chacun des parcs	<b>27</b>
• Le décloisonnement de l'offre	<b>28</b>
- L'offre d'activités d'interprétation	<b>28</b>
- L'offre d'activités récréatives	<b>31</b>
- L'accueil et l'information	<b>33</b>
- La conservation	<b>34</b>
- Les services collectifs	<b>35</b>

<b>2. La gestion de l'offre éducative</b>	<b>39</b>
• La planification	39
• Les partenariats	41
• Les principes de base	42
- L'offre éducative doit exercer un impact minimal acceptable sur le patrimoine	43
- L'offre éducative doit favoriser la découverte du patrimoine	48
- L'offre éducative doit favoriser l'accessibilité	49
• L'analyse	50
- La compatibilité par rapport à la mission des parcs	50
- La pertinence	52
- La qualité de l'expérience du visiteur	52
• L'évaluation	54
<b>Conclusion</b>	<b>57</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>59</b>
<b>Lexique</b>	<b>63</b>

## Liste des figures

<b>Figure 1 :</b>	Le tourisme éducatif et ses composantes	<b>16</b>
<b>Figure 2 :</b>	Grille d'analyse des activités d'interprétation des parcs québécois au regard de la compatibilité avec la mission, de la pertinence et de la qualité de l'expérience du visiteur	<b>53</b>



# Préface

Outils de protection des éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine naturel, les parcs nationaux du Québec se sont vu attribuer un rôle majeur en ce qui a trait au maintien de la diversité biologique. Parallèlement, un nombre toujours croissant de visiteurs fréquentent ces territoires afin de s’y détendre, s’y ressourcer et d’y pratiquer diverses activités de loisir, dans un cadre naturel hors du commun. Dans ce contexte, les gestionnaires des parcs se doivent de susciter la collaboration des visiteurs, à travers les activités auxquelles ils prennent part et les services dont ils bénéficient, à l’atteinte de la mission de conservation de ces territoires.

Comment faire naître, chez les visiteurs, la motivation nécessaire à un engagement concret en faveur de la conservation du patrimoine d’un parc? En mettant en valeur la beauté et la richesse du territoire. C’est alors qu’entrent en jeu l’appréciation, le sentiment d’appartenance, le désir de transmettre un héritage aux prochaines générations et nombre d’autres émotions qui se manifestent lorsque sont sollicités la curiosité, les sens et l’intelligence des visiteurs.

L’éducation offerte dans les parcs nationaux du Québec répond à ce mandat. En outre, puisque cette offre éducative souscrit à la démarche proposée par l’éducation relative à l’environnement, ses retombées ne se limitent pas aux seuls territoires de ces aires protégées. En effet, de retour dans leur milieu de vie, les visiteurs des parcs peuvent transposer, dans leur quotidien, les connaissances et les valeurs acquises lors du séjour au parc.

À n’en pas douter, l’offre éducative des parcs nationaux du Québec est appelée à jouer un rôle de premier plan dans le maintien de la richesse et de la diversité du patrimoine naturel collectif, s’appuyant pour ce faire sur la vaste expérience acquise dans ce domaine au sein de ces territoires.

La vice-présidente aux parcs,



**Claudette Blais**



# Introduction

Dans la foulée de l'adoption de la Loi sur les parcs par l'Assemblée nationale, en 1977, et de la mise en œuvre, en 1982, de la Politique sur les parcs qui en a découlé, les parcs québécois se sont dotés d'une offre d'activités et de services adaptée aux objectifs de conservation et de mise en valeur de ces territoires. En matière d'éducation, la Politique sur les parcs a attribué une place de prédilection aux activités éducatives dans la gamme des activités offertes, en particulier dans les parcs de conservation.

Dans les faits, cependant, l'importance accordée à l'offre éducative ne s'est pas distinguée sur la base du statut de récréation ou de conservation accordé aux parcs au moment de leur création. En effet, peu importe la vocation de leur territoire, les gestionnaires des parcs québécois se sont employés à développer une offre éducative visant à faire découvrir aux visiteurs la richesse du patrimoine protégé, afin de susciter chez eux un sentiment d'appréciation se traduisant par le désir et la volonté de contribuer à sa conservation.

En 2001, le gouvernement du Québec a modifié la Loi sur les parcs, abolissant les statuts de récréation et de conservation des parcs et faisant de tous les parcs nationaux du Québec des territoires poursuivant les mêmes objectifs, notamment sur le chapitre de l'offre éducative. La Loi sur les parcs a clairement réaffirmé la mission éducative des parcs nationaux du Québec, tel que l'énonce la définition de ces aires protégées :

« Parc : un parc national dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive. »

**Le développement d'une offre éducative propre aux parcs québécois s'inscrit également au sein de la mission qui a été confiée par le gouvernement à la Société de la faune et des parcs du Québec :**

« Assurer, pour le bénéfice des générations actuelles et futures, la protection permanente et la conservation de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, et les mettre en valeur pour qu'ils soient accessibles au public à des fins d'éducation et de pratique d'activités de plein air, dans une perspective de développement harmonieux des secteurs économique, culturel, social et environnemental. »

(Société de la faune et des parcs du Québec, 2000)

## Un nouveau contexte pour l'offre éducative

La présente édition du cahier d'encadrement portant sur l'éducation dans les parcs nationaux du Québec est rédigée en réponse au nouveau contexte auquel fait face l'offre éducative dans ces aires protégées. Ce nouveau contexte s'explique par plusieurs facteurs liés aux pressions qui s'exercent sur le milieu naturel dans les parcs québécois, au développement de ces territoires ainsi qu'à la progression de nouvelles approches en matière d'éducation.

### La diversité biologique menacée par la fréquentation croissante

*C'est par l'éducation que les visiteurs sont amenés à apprécier la diversité biologique des parcs québécois, mais aussi à saisir l'importance de transmettre ce patrimoine inestimable aux générations futures.*



À leur première occurrence dans une section, certains mots ou expressions ont été définis au lexique; ils apparaissent alors en caractères italiques.

À l'échelle internationale, on constate que les réseaux d'aires protégées sont appelés à jouer un rôle croissant au regard de la protection de la *diversité biologique* \*, c'est-à-dire la protection des gènes, des espèces et des écosystèmes. Adoptée en 1996, la Stratégie québécoise sur la diversité biologique accorde d'ailleurs une place importante à l'établissement et au maintien d'un réseau intégré et représentatif d'aires protégées, indispensable à la conservation de la diversité biologique. Cette stratégie désigne les parcs nationaux du Québec comme des acteurs de premier plan dans l'atteinte des objectifs de conservation de la diversité biologique. En plus de protéger des échantillons représentatifs de la diversité des écosystèmes du Québec et de leurs composantes, les parcs québécois servent d'étalons de mesure pour les outils de développement durable mis au point et utilisés dans les territoires avoisinants. La protection des processus écologiques et des écosystèmes des parcs permet donc l'acquisition de connaissances nécessaires à l'utilisation du savoir-faire de la nature dans l'exploitation durable des ressources naturelles en périphérie de ces territoires protégés.

En parallèle, on observe que la fréquentation des parcs québécois atteignait, en 2001-2002, plus de trois millions de jours – visite. Les quatre parcs les plus fréquentés, soit ceux d'Oka, du Mont-Tremblant, du Mont-Saint-Bruno et du Mont-Orford, représentaient à eux seuls 60 % de toute la fréquentation des parcs québécois. Du fait de leur situation à proximité de la région de Montréal, la pression subie par ces parcs est appelée à s'intensifier au cours des prochaines années.

Les niveaux élevés de fréquentation occasionnent déjà, dans quelques parcs québécois, des problèmes de dégradation du milieu naturel pouvant compromettre le maintien de la diversité biologique. Cette augmentation marquée de la fréquentation s'observe d'ailleurs dans tous les grands réseaux de parcs nationaux, entraînant des conséquences similaires sur la diversité biologique.

L'offre éducative apparaît comme l'une des solutions les plus pertinentes dont disposent les gestionnaires des parcs québécois pour diminuer les conséquences néfastes de la fréquentation sur le maintien de la diversité biologique. En effet, en transmettant aux visiteurs des connaissances sur le patrimoine naturel et sur sa fragilité, on obtient plus facilement, en retour, la collaboration de ces individus à la conservation du territoire protégé. Mieux informés, les visiteurs adhèrent plus aisément, par exemple, aux mesures prises pour contrer les problèmes de dégradation du milieu naturel; ils respectent davantage la réglementation et ils transmettent plus spontanément aux gestionnaires les observations qu'ils font dans le cadre de leurs activités.

En bref, une intensification du rôle des parcs nationaux du Québec au regard du maintien de la diversité biologique implique, dans un contexte de pressions accrues dues à la fréquentation, un accroissement de la place accordée à l'éducation.

### La progression du tourisme éducatif

Au Québec comme ailleurs dans le monde, de nouvelles approches liées à la pratique du tourisme et des activités de plein air sont en pleine progression. Le *tourisme éducatif*, par exemple, occupe une place de plus en plus importante parmi les produits recherchés par la clientèle touristique. Il s'agit de produits comportant une forte dimension liée à l'acquisition de connaissances, animés par des spécialistes et organisés de manière à permettre aux participants de bénéficier d'un contact authentique avec les richesses de la culture ou de la nature d'un lieu. Les adeptes du tourisme éducatif veulent obtenir une information de première qualité et ils sont préoccupés par la conservation des lieux qu'ils visitent ainsi que par le développement économique de la région. De plus, ils sont intéressés à partager les traditions des communautés locales.

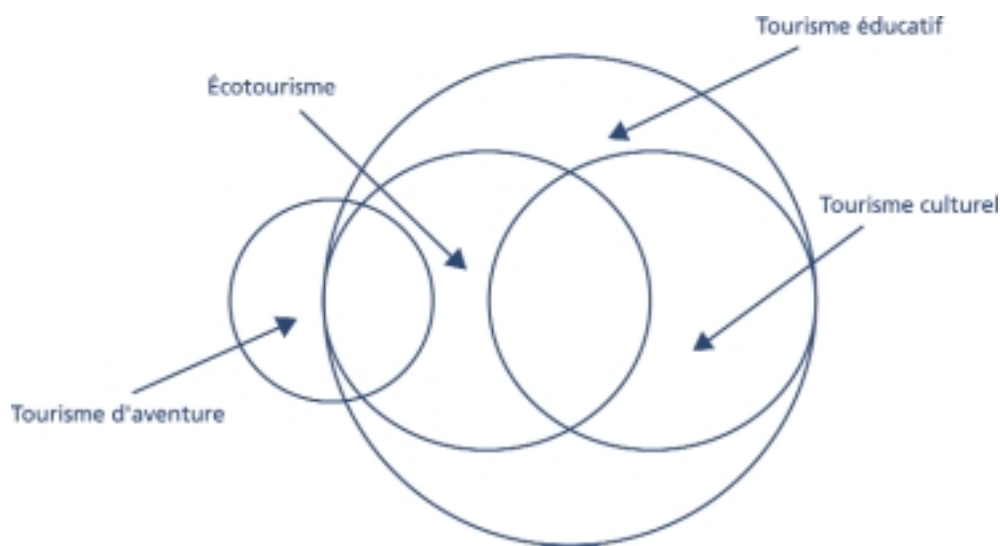
Le tourisme éducatif peut comporter une dimension culturelle prédominante : on parle alors de tourisme culturel (voir la figure 1). Il s'agit, par exemple, du tourisme lié à l'archéologie, à l'architecture ou à l'ethnologie (dans ce dernier cas, on parle d'ethnotourisme).

Lorsque la dimension naturelle est prédominante, on parle plutôt d'*écotourisme*. Cette forme de tourisme vise à faire découvrir un milieu naturel tout en préservant son intégrité; elle comprend une activité d'interprétation des composantes naturelles du milieu et des composantes culturelles qui y sont associées, favorise une attitude de respect envers l'environnement, fait appel à des notions de développement durable et entraîne des bénéfices socio-économiques pour les communautés locales et régionales. En ce qui concerne la découverte de la faune, par exemple, l'ornithologie et l'observation des mammifères marins peuvent s'inscrire, en fonction des conditions de leur offre, dans l'approche écotouristique. La découverte des paysages et des milieux naturels des parcs par l'entremise d'activités telles que la randonnée pédestre, à ski ou à canot s'inscrit aussi dans cette approche lorsque ces activités comportent une dimension éducative significative permettant aux participants d'approfondir leur connaissance et leur compréhension du territoire parcouru et des phénomènes observés.

Quant au tourisme d'aventure, il se déroule dans un milieu naturel inusité, exotique, éloigné ou sauvage. Selon le degré de risque que comportent les produits de tourisme d'aventure ou le degré d'effort physique qu'ils exigent, on parle d'aventure « dure » ou « douce ». Le tourisme d'aventure est considéré, ou non, au sein du tourisme éducatif en fonction, notamment, de la place accordée à une composante éducative visant à favoriser la découverte du milieu naturel qui lui sert de cadre de pratique.

Outre les thématiques liées au patrimoine naturel et culturel, le tourisme éducatif peut aussi aborder, par exemple, les loisirs scientifiques, l'astronomie, etc.

FIGURE 1 : LE TOURISME ÉDUCATIF ET SES COMPOSANTES



Dans les dernières années, au Québec, on a assisté à une importante éclosion d'entreprises privées offrant des services liés au tourisme éducatif. Par ailleurs, plusieurs organismes sans but lucratif ont développé une expertise en matière d'éducation au patrimoine naturel ou culturel. Analysées à la lumière des principes régissant l'offre des activités et des services dans les parcs québécois, certaines formes de partenariat peuvent être établies avec ces entreprises ou ces organismes. Cette collaboration peut contribuer à l'offre d'un programme éducatif complémentaire au programme de base mis en place par un parc. Les partenaires doivent cependant s'engager à concevoir et à offrir des contenus éducatifs souscrivant aux orientations définies dans le présent document et, le cas échéant, aux normes établies par la Société des établissements de plein air du Québec en ce qui a trait à la gestion des activités et des services.

### La création de parcs nationaux en milieu nordique et en régions isolées

*En accordant une place privilégiée au patrimoine culturel, l'offre éducative des parcs québécois créés en milieu nordique et en régions isolées peut contribuer à valoriser et à maintenir vivantes certaines traditions des peuples autochtones.*

En association avec le public, de même qu'en étroite collaboration avec les populations locales et les organismes concernés, la Société de la faune et des parcs du Québec entend poursuivre le développement du réseau des parcs nationaux en milieu nordique et en *régions isolées*.

Bien que le patrimoine culturel fasse déjà partie intégrante de l'offre éducative de tous les parcs québécois, il doit se voir accorder une place encore plus importante dans les parcs créés en milieu nordique et en régions isolées, étant donné l'importance de l'héritage culturel des populations autochtones qui vivent en périphérie de ces aires protégées. Sachant que les patrimoines culturel et naturel se fondent, chez ces communautés, à l'intérieur de nombreuses traditions menacées, l'offre éducative d'un parc peut contribuer à valoriser et à maintenir vivantes certaines traditions propres à la culture autochtone. Cette dernière est également appelée à occuper une place croissante à l'intérieur de l'offre éducative des parcs nationaux du Québec méridional.

Les communautés autochtones sont appelées à devenir les mandataires de la Société de la faune et des parcs du Québec en ce qui a trait à la gestion des activités et des services dans les parcs créés au nord du 50<sup>e</sup> parallèle, notamment pour ce qui est de l'offre éducative. Recherchant une expérience combinant écotourisme et ethnotourisme, les visiteurs fréquentant ces parcs y trouveront l'authenticité qu'ils recherchent dans leurs contacts avec les populations locales.

### L'élargissement de la portée de l'offre éducative des parcs québécois

*L'ERE vise à développer chez les individus les connaissances requises pour agir en faveur de la protection de l'environnement, ainsi que les attitudes et les habiletés nécessaires pour y parvenir.*

Au début des années 70, l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) a proposé une approche éducative qui tend, d'une part, à percevoir l'environnement dans sa globalité en intégrant l'environnement humain à l'environnement naturel et, d'autre part, à développer des attitudes et des habiletés favorisant l'engagement concret des individus à l'amélioration de l'environnement. Cette approche, appelée éducation relative à l'environnement (ERE), a donné aux gestionnaires des parcs québécois la possibilité d'intégrer l'offre éducative de ces territoires à une démarche internationale visant à accroître la participation des citoyens et des groupes sociaux à la résolution des problèmes environnementaux.

Du coup, à l'instar de plusieurs partenaires (autres aires protégées, institutions muséales, médias de communication, etc.) souscrivant aussi à l'approche de l'ERE, les parcs québécois ont pu contribuer au développement de comportements favorables à l'environnement. Ces comportements peuvent évidemment s'exprimer à l'intérieur des parcs durant le séjour des visiteurs, contribuant ainsi aux efforts de conservation du patrimoine. Les visiteurs peuvent également transposer dans leur vie quotidienne les connaissances, les attitudes et les habiletés acquises dans un parc. Connaissant l'ampleur des pressions qui proviennent de l'environnement régional et qui menacent l'*intégrité écologique* des parcs, les retombées potentielles de l'ERE quant à l'atteinte de la mission de conservation de ceux-ci sont indéniables.

### La réforme des programmes d'études

Au cours des dernières années s'est amorcée, au Québec, la mise en place d'une vaste réforme des programmes d'études. S'échelonnant sur plusieurs années, ce processus va entraîner des modifications importantes aux façons de faire en matière d'éducation.

Les responsables des services de conservation et d'éducation des parcs québécois doivent s'assurer de l'arrimage des programmes éducatifs destinés à la clientèle scolaire avec les nouveaux objectifs des programmes d'études afin de refléter, notamment, la place de l'environnement comme domaine général de formation, de même que l'importance accordée au développement de compétences.

## De nouveaux supports adaptés à l'offre éducative

Finalement, plusieurs nouveaux supports sont à la disposition des responsables des services de conservation et d'éducation dans les parcs québécois. Par exemple, le multimédia occupe maintenant une place importante au sein de plusieurs expositions permanentes des parcs. En milieu scolaire, l'Internet est devenu un outil de travail incontournable; son utilisation est avantageuse, dans le contexte de l'offre éducative des parcs québécois, tant pour assurer la promotion des programmes auprès des enseignants et des conseillers pédagogiques que pour mettre à leur disposition des outils dynamiques permettant de préparer une sortie éducative au parc ou d'effectuer un retour sur celle-ci.

## Une révision qui s'impose

En bref, l'offre éducative des parcs nationaux du Québec doit s'adapter à un contexte différent de celui qui prévalait au moment de la parution de la première édition du document d'accompagnement de la Politique sur les parcs portant sur l'éducation. Ce nouveau contexte découle de :

- la fréquentation croissante des parcs québécois et ses impacts sur la *diversité biologique*;
- la progression de nouvelles tendances dans le domaine du tourisme;
- la création de parcs en milieu nordique et en *régions isolées*;
- le potentiel de l'ERE pour élargir la portée de l'offre éducative des parcs;
- la réforme des programmes d'études;
- la disponibilité de nouveaux supports technologiques.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente édition du document d'accompagnement de la Politique sur les parcs portant sur l'offre éducative des parcs nationaux du Québec. La rédaction de cette publication est aussi inscrite au nombre des actions énoncées par la Société de la faune et des parcs du Québec à l'intérieur de son Plan d'action en matière d'éducation, lequel a été élaboré par la Direction de l'éducation de la Vice-présidence à la protection de la faune.





# 1. Les caractéristiques de l'offre éducative

Dans le présent chapitre, les objectifs que poursuit l'offre éducative des parcs nationaux du Québec sont définis, et les clientèles auxquelles celle-ci s'adresse sont décrites. On y énonce également les thèmes qui sont au cœur de l'offre éducative des parcs québécois. Enfin, on y met en lumière la place centrale qui doit revenir à l'éducation dans le cadre du travail quotidien de tous les employés des parcs.

## Les objectifs

L'offre éducative des parcs nationaux du Québec poursuit deux objectifs. D'une part, elle vise à favoriser l'établissement d'un contact étroit et significatif entre les visiteurs d'un parc et le patrimoine protégé; ainsi, les visiteurs sont amenés à découvrir la diversité des composantes du patrimoine, de même que la valeur de cette diversité. D'autre part, l'offre éducative vise à susciter un engagement concret des visiteurs en faveur de l'atteinte de la mission de conservation des parcs.

*Adoptée par le réseau des parcs québécois, l'approche de l'ERE lui permet d'accroître la portée de son offre éducative en préparant les individus à poser des gestes favorables à l'environnement dans leur milieu de vie.*

L'offre éducative des parcs québécois s'inscrit dans l'approche préconisée par l'éducation relative à l'environnement (ERE) (voir l'encadré), définie en ces termes :

« L'éducation relative à l'environnement est un processus permanent dans lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté qui leur permettront d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs de l'environnement. »

(UNESCO-PNUE, 1987)

Par conséquent, si l'offre éducative des parcs québécois s'est vu confier un rôle déterminant pour amener les visiteurs à devenir partenaires dans la poursuite des objectifs de conservation de ces territoires protégés, on lui attribue une influence plus large, puisqu'elle est aussi susceptible de susciter l'engagement des individus, une fois de retour dans leur milieu de vie, en faveur de l'amélioration de l'environnement.

## L'ERE DANS LE CONTEXTE DES PARCS NATIONAUX DU QUÉBEC

Le concept de l'ERE a été proposé lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain qui s'est tenue en Suède en 1972. Cette approche éducative a émergé d'une prise de conscience, à l'échelle mondiale, de la détérioration de l'environnement et des problèmes qui y sont liés. Les objectifs de l'ERE sont :

- la prise de conscience des problèmes environnementaux;
- l'acquisition de connaissances à leur sujet;
- le développement d'attitudes et de compétences permettant de participer activement à l'amélioration de l'environnement;
- la participation à la résolution des problèmes environnementaux.

L'ERE propose donc une démarche orientée vers l'engagement concret des individus en faveur de l'amélioration de leur environnement. Cette approche est en mesure d'appuyer les efforts consentis pour atteindre les objectifs visés par l'éducation dans les parcs nationaux du Québec, et même d'élargir la portée de cette offre éducative.

Chaque intervention éducative effectuée dans un parc ne doit pas nécessairement viser l'atteinte de l'ensemble des objectifs de l'ERE. Ainsi, certaines activités d'interprétation jouent davantage un rôle « déclencheur », en amenant le visiteur à apprécier la richesse du patrimoine naturel, du patrimoine culturel ou des paysages protégés par le parc. D'autres activités d'interprétation peuvent rejoindre des objectifs plus avancés, en incitant le visiteur à remettre en question ses opinions, voire ses valeurs, en relation avec l'utilisation des ressources naturelles ou culturelles. Plusieurs techniques préconisées par l'ERE et adaptées aux activités d'interprétation sont décrites dans le document *Intégration de l'éducation relative à l'environnement (ERE) aux activités d'interprétation — Guide méthodologique, tome I* (MEF, 1997).

## Les clientèles

L'offre éducative du réseau des parcs québécois s'adresse à l'ensemble de ses visiteurs, lesquels peuvent être regroupés, sur ce chapitre, en trois catégories : le grand public, les groupes scolaires et les groupes spécialisés. Les deux premières clientèles sont rejointes par le programme éducatif de base et par le programme éducatif complémentaire (ces deux programmes sont décrits au chapitre 2). L'offre éducative destinée aux groupes spécialisés, cependant, s'inscrit uniquement au sein du programme complémentaire.

### Le grand public

La connaissance des caractéristiques (nombre, provenance, saison de la visite, durée ou fréquence du séjour, secteurs fréquentés, etc.) de la clientèle « grand public » qui fréquente un parc rend possible la conception d'un programme éducatif bien adapté. En effet, le type d'activités offertes, de même que leur fréquence, peuvent être adaptés en fonction de l'achalandage. Par ailleurs, en raison de leur situation géographique, certains parcs accueillent principalement une clientèle provenant de leur périphérie immédiate; la prédominance de cette clientèle, susceptible d'effectuer des visites au parc sur une base régulière, doit inciter à un renouvellement plus fréquent de l'offre éducative dans le but de maintenir la curiosité et l'intérêt des visiteurs.

En outre, l'offre d'événements éducatifs spéciaux peut permettre à la communauté régionale d'échanger avec les gestionnaires d'un parc, contribuant ainsi au développement d'un sentiment d'appartenance à l'endroit du territoire protégé. Par exemple, une invitation à participer à une randonnée annuelle offerte par le directeur du parc, ou encore par le responsable de la conservation et de l'éducation, peut être grandement appréciée par la population habitant en périphérie du parc ou par des partenaires régionaux.

Il est à noter que les clientèles ayant des besoins particuliers, telles que les personnes à mobilité restreinte ou celles atteintes d'une déficience physique, doivent pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'activités inscrites au programme éducatif de base des parcs.

### Les groupes scolaires

*La clientèle scolaire fait l'objet d'une attention particulière au sein de l'offre éducative des parcs québécois. Cela se manifeste par des programmes conçus pour répondre spécifiquement à ses besoins.*

Les parcs nationaux du Québec peuvent se positionner comme des partenaires de premier plan du milieu scolaire. En effet, les programmes éducatifs destinés à la clientèle scolaire dans les parcs québécois peuvent s'inscrire avantageusement à l'intérieur de la réforme des programmes d'études élaborés par le ministère de l'Éducation du Québec (voir l'encadré), qui fait de l'environnement un domaine général de formation, c'est-à-dire un sujet pour lequel l'élève s'engage et prend des décisions sur la base de connaissances et de compétences, certes, mais aussi sur celle d'attitudes qui s'acquièrent au contact du patrimoine.

Les enseignants sont sollicités par un grand nombre d'organismes œuvrant en éducation et sont à la recherche d'activités ayant une valeur pédagogique indéniable. Les programmes éducatifs conçus à l'intention de la clientèle scolaire doivent donc viser spécifiquement les attentes de fin de cycle énoncées pour chaque cycle d'enseignement. Parmi la clientèle scolaire, les interventions éducatives des parcs québécois visent d'abord les deuxième et troisième cycles du niveau d'enseignement primaire. Pour ce qui est du niveau secondaire, la structure de l'enseignement favorise peu les visites au parc. Toutefois, si une demande est exprimée dans la région, un parc peut élaborer un programme spécifique pour les élèves de l'un ou l'autre des cycles de ce niveau d'enseignement. En outre, les gestionnaires des parcs demeurent réceptifs aux propositions d'enseignants sollicitant leur soutien pour une visite au parc dans le cadre, par exemple, d'une démarche de pédagogie par projet.

Par ailleurs, dans le but de respecter le troisième principe régissant l'offre des activités et des services dans les parcs québécois, lequel stipule que l'on doit chercher à favoriser l'accessibilité à ces territoires, il est nécessaire d'y offrir une diversité de produits éducatifs en ce qui a trait à l'animation. En effet, si un certain nombre d'enseignants se disent enclins à animer de façon autonome la totalité d'un programme éducatif auquel participe leur classe, il apparaît que plusieurs préfèrent une formule d'animation conjointe dans laquelle ils assument l'animation d'un ou de quelques blocs du programme seulement, tandis que d'autres enseignants souhaitent s'en remettre entièrement aux gardes-parc pour l'animation complète du programme. On doit donc offrir aux enseignants la possibilité que des blocs de contenu, ou même le programme dans son ensemble, soient animés par les gardes-parc, et ce, à un coût ne

freinant pas l'accessibilité. Le contact avec les gardes-parc est d'ailleurs grandement significatif pour les jeunes qui peuvent alors découvrir le parc à travers les yeux et les expériences de ces « gardiens du patrimoine ». En outre, la richesse et la valeur du territoire protégé, de même que l'importance d'en assurer la conservation, sont traduites avec plus de facilité, voire plus de sincérité, par les gardes-parc; on peut donc présumer que les efforts visant à convaincre les élèves de contribuer à la conservation du territoire protégé peuvent avoir plus de retombées lorsque le garde-parc prend part activement à l'expérience offerte à la clientèle scolaire. Le potentiel pour l'atteinte des objectifs visés par les enseignants en est aussi d'autant plus grand.

Quelle que soit la proportion de l'animation qu'ils assument, les enseignants doivent pouvoir compter sur une information détaillée leur présentant le programme d'activités prévu lors de la visite au parc. Le soutien de l'équipe du parc est requis pour planifier les activités préparatoires à la sortie ainsi que celles permettant de faire un retour sur la visite effectuée. Il est à noter que les technologies de l'information et des communications peuvent être avantageusement mises à profit dans le cadre des programmes éducatifs destinés à la clientèle scolaire. Par exemple, les activités pré-sortie peuvent s'appuyer sur des renseignements divers (cartes, fiches descriptives de la faune et de la flore, code d'éthique, etc.) accessibles aux élèves à partir d'un site Internet et leur permettant de se familiariser avec la mission du parc, son territoire, les composantes de son patrimoine, etc. Quant aux activités post-sortie, elles peuvent comporter des exercices de synthèse et de rédaction; les élèves voient par la suite les textes relatant leur expérience au parc être affichés sur un babillard Internet prévu à cette fin.

## LA RÉFORME DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Avec la réforme des programmes d'études, l'enseignement primaire est scindé en trois cycles de deux ans chacun. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, le premier cycle est de trois ans, alors que le deuxième cycle en comporte deux. Le Programme des programmes définit les apprentissages fondamentaux à partir des grands domaines d'apprentissage disciplinaires, des compétences transversales et des domaines généraux de formation. Les domaines d'apprentissage disciplinaires sont :

- les langues (français, langue d'enseignement; anglais, langue d'enseignement; français, langue seconde; anglais, langue seconde);
- la mathématique, la science et la technologie;
- l'univers social (histoire, géographie et éducation à la citoyenneté);
- les arts (art dramatique, arts plastiques, danse, musique);
- le développement personnel (éducation physique et à la santé, enseignement moral, enseignement moral et religieux catholique, enseignement moral et religieux protestant).

La réforme de l'éducation repose sur le développement de compétences. Un programme par compétences met les connaissances au service du développement des compétences. Ainsi, pour être efficaces, les connaissances doivent être reliées les unes aux autres et combinées à des habiletés et à des attitudes. Les compétences transversales sont d'ordre intellectuel, méthodologique, personnel et social, ou de l'ordre de la communication. Au nombre de neuf, ce sont :

- exploiter l'information;
- résoudre des problèmes;
- exercer son jugement critique;
- mettre en œuvre sa pensée créatrice;
- se donner des méthodes de travail efficaces;
- exploiter les technologies de l'information et de la communication;
- structurer son identité personnelle;
- coopérer;
- communiquer de façon appropriée.

Les compétences transversales doivent être vues comme un continuum qui traverse l'ensemble de la scolarité. Elles relèvent de la responsabilité collective de tous les enseignants.

Le Programme des programmes a aussi retenu cinq domaines généraux de formation, qui traduisent des facettes de l'activité humaine dans lesquelles l'élève est progressivement appelé à prendre des décisions. Ce sont des lieux d'intégration et de transfert des apprentissages. Il s'agit de :

- santé et bien-être;
- orientation et entrepreneuriat;
- environnement et consommation;
- médias;
- vivre-ensemble et citoyenneté.

L'enseignant doit s'inspirer des domaines généraux de formation pour mettre en place des situations d'apprentissage significatives qui constituent des défis pour les élèves. Devant ces défis, l'élève construit sa solution en recourant aux compétences transversales.

En ce qui concerne l'environnement et la consommation, l'intention éducative est la suivante : « Amener l'élève à entretenir un rapport dynamique avec son milieu, tout en gardant une distance critique à l'égard de l'exploitation de l'environnement, du développement technologique et des biens de consommation. » Pour l'élève de niveau préscolaire ou primaire plus spécifiquement, l'école doit « éveiller chez l'enfant la capacité de voir, d'apprécier et de comprendre les divers éléments qui composent son milieu de vie. Il sera amené à s'interroger sur leurs caractéristiques et à découvrir graduellement la complexité et la fragilité de l'écosystème. Il découvrira aussi les relations d'interdépendance qui existent entre l'homme et son environnement et pourra établir des liens entre la satisfaction de ses besoins et l'utilisation des ressources de son milieu. Il en viendra ainsi à évaluer les conséquences des actions humaines sur l'environnement, y compris les siennes propres. » (Ministère de l'Éducation du Québec, 2001)

## Les groupes spécialisés

Parmi la clientèle des groupes spécialisés fréquentant les parcs québécois, on compte les adeptes du **tourisme éducatif**, passionnés par une ou plusieurs des composantes du patrimoine protégé par le parc. Un garde-parc peut être invité à se joindre à un groupe d'adeptes du tourisme éducatif visitant un parc, dans le but d'aborder des thèmes spécialement choisis en fonction de leur champ d'intérêt. Ce type d'activités s'inscrit à l'intérieur du programme éducatif complémentaire d'un parc.

Les représentants d'autres organisations, par exemple les responsables d'un camp d'été ou d'un club de retraités, peuvent solliciter l'offre de moyens éducatifs sur mesure adaptés à l'intérêt de leurs membres. Ces activités s'inscrivent également à l'intérieur du programme éducatif complémentaire d'un parc.

## Les thèmes

*L'offre éducative des parcs québécois aborde des sujets fort variés. Certains sont au centre des interventions éducatives de tous les parcs du réseau, tandis que d'autres, spécifiques à chaque parc, révèlent aux visiteurs les particularités du territoire dont la découverte leur est proposée.*

L'offre éducative des parcs québécois aborde plusieurs thèmes éducatifs, lesquels peuvent être regroupés en deux catégories. Il y a d'abord les thèmes qui doivent être traités dans tous les parcs nationaux du Québec afin de garantir la diffusion d'une image cohérente du réseau des parcs québécois, notamment en ce qui concerne la mission de ces territoires. Il y a ensuite les thèmes éducatifs propres à chacun des parcs; ces thèmes assurent le développement, dans les différents parcs du réseau, d'une offre éducative spécifique permettant aux visiteurs de découvrir, au fil des séjours effectués dans ces territoires, la diversité et la valeur du patrimoine québécois.

## Les thèmes abordés dans l'ensemble du réseau

Au sein de chacun des parcs nationaux du Québec, l'offre éducative doit informer les visiteurs des objectifs qui sous-tendent la création du réseau, soit la protection de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels exceptionnels, et leur mise en valeur à des fins d'éducation et de récréation extensive, et ce, pour le bénéfice des générations actuelles et futures. La valeur des parcs québécois, en terme de contribution au maintien de la **diversité biologique** et en tant qu'espaces témoins permettant d'orienter le développement des territoires périphériques, doit aussi être vulgarisée. On favorise ainsi l'adhésion des Québécois à la nécessité de créer, de maintenir et de développer un réseau de parcs nationaux de calibre international.

L'offre éducative doit également aborder la mission qui a été confiée au réseau des parcs québécois, ainsi que le défi que représente l'obligation d'assurer la conservation de ces territoires tout en les rendant accessibles. Les principes encadrant la conservation du patrimoine, de même que ceux liés à l'offre des activités et des services, doivent être vulgarisés, permettant aux visiteurs de mieux comprendre les critères sur lesquels s'appuient les choix des gestionnaires en vue d'accomplir la mission des parcs.

## Les thèmes propres à chacun des parcs

Pour chacun des parcs du réseau, des thèmes éducatifs sont définis dans le but de mettre en valeur le motif de la création de ce parc, à savoir son caractère représentatif d'une région naturelle du Québec ou son caractère exceptionnel. La détermination de ces thèmes est basée sur l'inventaire et l'analyse des potentiels naturels et culturels localisés sur le territoire; ces thèmes traitent aussi des relations qui unissent les diverses composantes du patrimoine entre elles et avec l'être humain. En abordant d'une façon intégrée les aspects naturels et culturels du patrimoine, les thèmes éducatifs respectent la vision systémique de l'environnement proposée par l'ERE. Les thèmes doivent être abordés de façon à être spécifiques au territoire du parc; cela signifie qu'une espèce faunique ou un écosystème représentatifs de plusieurs régions naturelles, par exemple, ne sont pas abordés de la même façon à l'intérieur de l'offre éducative de plusieurs parcs.

Dans le but d'obtenir la collaboration des visiteurs à l'atteinte de la mission de conservation d'un parc, les thèmes éducatifs propres à ce parc vulgarisent également les problématiques de conservation du patrimoine auxquelles sont confrontés les gestionnaires du territoire, les mesures mises en place pour y faire face, de même que les moyens dont disposent les visiteurs pour contribuer à la résolution de ces problématiques. Ils mettent aussi en lumière l'importance du respect de la réglementation, en expliquant la justification des différentes dispositions réglementaires que les visiteurs doivent respecter.

Enfin, les thèmes éducatifs énoncés pour un parc abordent les enjeux environnementaux régionaux. Il peut s'agir de la surabondance ou de la disparition d'une espèce faunique ou floristique, de la pollution de l'eau, de l'érosion des berges, ou encore d'activités menées à la périphérie du territoire protégé et susceptibles d'exercer des pressions néfastes sur celui-ci. Ces sujets sont abordés sous un angle d'analyse propre aux parcs, soit celui du maintien de l'*intégrité écologique* du territoire; il ne s'agit donc pas d'énoncer une solution à ces enjeux ou de formuler une position au regard de débats environnementaux complexes, mais bien de fournir aux visiteurs un nouvel angle d'étude, dont ils peuvent ensuite tenir compte dans leur propre analyse de la situation. On rencontre ainsi l'un des fondements de l'approche de l'ERE, qui préconise que les individus doivent acquérir des connaissances afin d'être en mesure de s'engager dans la résolution des problématiques environnementales. De plus, on sensibilise les visiteurs au fait que les parcs québécois constituent des espaces naturels faisant partie intégrante d'écosystèmes régionaux plus vastes, et que les activités s'exerçant au pourtour des parcs peuvent avoir des conséquences sur le maintien de l'intégrité écologique de ceux-ci. Par conséquent, on peut contribuer, auprès des visiteurs habitant le voisinage d'un parc ou exerçant des activités à sa périphérie, à une prise de conscience des objectifs de conservation des parcs, et susciter une volonté croissante de participer à leur atteinte.

## Le décloisonnement de l'offre

*La mission éducative doit trouver ramification dans l'ensemble des activités et des services offerts à la clientèle des parcs québécois et, de ce fait, l'ensemble du personnel doit être interpellé sur ce chapitre.*

L'offre éducative des parcs québécois prend plusieurs formes, parmi lesquelles les activités d'interprétation occupent une place fort importante. Toutefois, dans le but de faire vivre l'expérience de découverte propre aux parcs québécois au plus grand nombre possible de visiteurs et de motiver ceux-ci à participer aux efforts de conservation du patrimoine, il apparaît essentiel de favoriser un décloisonnement grandissant de l'offre éducative et de mettre à profit toutes les possibilités qui sont à la disposition de l'équipe d'un parc. L'éducation s'exprime donc dans l'ensemble des activités et des services offerts et devient ainsi une responsabilité partagée par toute l'équipe d'un parc.

### L'offre d'activités d'interprétation

L'Association québécoise d'interprétation du patrimoine définit en ces termes l'interprétation :

« Processus de traduction qui consiste à sensibiliser un public en situation au sens profond d'une réalité et à ses liens cachés avec l'être humain. Sa démarche privilégie une forme vécue et descriptive de la connaissance, plutôt qu'une forme rigoureusement rationnelle. »

Dans le contexte des parcs québécois, l'interprétation consiste en un ensemble d'interventions ou de moyens qui sont mis en place afin de favoriser, chez les visiteurs, la découverte, la compréhension et l'appréciation du patrimoine protégé par le parc, de même qu'un engagement en faveur de sa conservation. Tant les moyens personnalisés (activités animées par un garde-parc) que les moyens auto-interprétés sont offerts, puisque ces formes d'interprétation sont complémentaires et qu'ainsi, on favorise la mise sur pied d'un programme varié susceptible de rejoindre le plus grand nombre de visiteurs.

Les techniques d'interprétation utilisées au sein de l'offre éducative des parcs québécois doivent, dans le respect de l'approche de l'ERE, faire appel au vécu des visiteurs et laisser place à la réflexion, à la discussion, à la remise en question des valeurs et à la prise de position, dans le but de favoriser le développement des attitudes et des habiletés nécessaires à l'engagement. En ce qui concerne les programmes éducatifs destinés à la clientèle scolaire, ces techniques permettent de contribuer à l'atteinte de plusieurs des compétences énoncées par les nouveaux programmes d'études, notamment le développement du sens critique, des capacités d'analyse ainsi que des habiletés de communication des élèves, tout en permettant une meilleure application des savoirs par la résolution de problème.

En accordant une large place à la participation des visiteurs au sein des activités d'interprétation, on contribue aussi à inscrire celles-ci à l'intérieur de l'approche récréo-éducative. Cette approche vise l'intégration, au sein de toutes les activités des parcs québécois, d'une composante récréative respectueuse de la situation de loisir des visiteurs, ainsi que d'une composante éducative susceptible de favoriser l'expérience de découverte propre aux parcs.

L'adoption de l'approche récréo-éducative signifie, dans le cas des activités d'interprétation, que celles-ci optent pour une approche non magistrale, favorisant la transmission du contenu d'une façon conviviale et participative. Ces activités accordent donc une plus large place à la dimension récréative, laquelle peut s'exprimer de multiples façons (voir l'encadré). En effet, dans ce contexte, la « récréation » englobe plusieurs formes de participation pouvant être proposées aux visiteurs. Il peut d'abord s'agir d'une participation passant par un engagement physique, par exemple si le visiteur est appelé à se déplacer en milieu naturel dans le cadre d'une randonnée guidée.

Par ailleurs, lorsque le garde-parc sollicite les connaissances préalables du participant à une activité, ou qu'il amène ce dernier à s'interroger sur ses valeurs ou à émettre son opinion, il incite le visiteur à prendre part activement à son apprentissage, sollicitant une autre forme de participation, davantage intellectuelle.

La participation du visiteur peut aussi combiner une dimension physique et une dimension intellectuelle. Par exemple, il peut s'agir de la manipulation d'artéfacts durant une causerie en vue de répondre à une question posée par le garde-parc, ou encore de l'observation au binoculaire du benthos recueilli dans un cours d'eau. Plusieurs types de jeux permettent également de transmettre un contenu éducatif d'une façon vivante et stimulante, en combinant la participation physique et intellectuelle.

Enfin, la participation du visiteur peut aussi toucher le registre des émotions, lorsque le garde-parc favorise l'utilisation des sens et met en place des ambiances propices à la contemplation et au recueillement. L'approche théâtrale, les contes et les légendes se prêtent bien à cette forme de participation.

En résumé, l'approche récréo-éducative préconise une participation accrue des visiteurs dans le cadre des activités d'interprétation, que cette participation passe par un engagement physique ou intellectuel, qu'elle soit ludique ou émotive.

## LES ACTIVITÉS D'INTERPRÉTATION DES PARCS QUÉBÉCOIS DANS LE CONTEXTE DE LA RÉCRÉO-ÉDUCATION — QUELQUES EXEMPLES

Bien que la composante éducative demeure dominante dans les activités d'interprétation, les exemples qui suivent démontrent que la dimension récréative peut y occuper une place grandissante.

### Randonnées guidées

Plusieurs types de randonnées sont offerts dans les parcs sous la forme d'activités d'interprétation guidées. De par l'engagement physique exigé, ces activités intègrent déjà une dimension récréative. La participation des visiteurs peut cependant s'accroître si le garde-parc livre le contenu éducatif de l'activité en faisant appel aux participants, lesquels sont amenés, par exemple, à observer le milieu naturel et à tenter une explication aux phénomènes rencontrés. Ainsi, le visiteur devient moins dépendant du garde-parc dans sa découverte du patrimoine. Le garde-parc doit également encourager les visiteurs à regarder, écouter, sentir et toucher le milieu naturel, favorisant ainsi la découverte sensorielle et l'émergence d'émotions découlant du contact avec le milieu naturel. Le garde-parc veille aussi à mettre en place des conditions propices au recueillement et à la contemplation, notamment en sachant préserver des moments de silence.

## Causeries

Il est possible pour le garde-parc d'ajouter une dimension davantage participative aux causeries offertes dans les parcs s'il multiplie les occasions permettant aux participants de s'exprimer. Ceux-ci sont invités à répondre aux questions posées, à exprimer leurs propres interrogations ou à faire part au reste du groupe de leurs observations en relation avec le sujet abordé. Les qualités d'animateur du garde-parc sont alors sollicitées, notamment pour utiliser les réponses des participants et adapter le contenu de l'activité en conséquence. Les artefacts destinés à appuyer les propos du garde-parc durant les causeries doivent, dans la mesure du possible, être rendus accessibles aux participants, qui manifestent spontanément un grand intérêt pour ce matériel.

## Expositions permanentes

Le rôle de l'exposition permanente au sein de l'offre éducative d'un parc est de première importance, puisqu'elle est la porte d'entrée du programme éducatif, agissant comme un déclencheur d'intérêt. Par ailleurs, pour le visiteur qui dispose de peu de temps, l'exposition peut constituer une incitation à revenir au parc, tandis qu'elle peut représenter le seul moyen éducatif offert au visiteur pour qui il serait difficile de se déplacer en milieu naturel. Dans le cas des expositions permanentes des parcs québécois, l'approche récréo-éducative prend la forme d'une interactivité accrue avec le visiteur. De façon très simple, il peut s'agir de parcourir la salle d'exposition tout en répondant à un quiz. L'interactivité peut aussi passer par l'utilisation des sens; par exemple, manipuler ou toucher des artefacts, ou encore tenter de les reconnaître alors qu'ils sont dissimulés à la vue. Des jeux questions/réponses corrigés électroniquement peuvent aussi être proposés au visiteur, qui a ainsi l'occasion de confronter ses connaissances préalables ou de vérifier celles acquises en parcourant l'exposition. Les enjeux de conservation du patrimoine peuvent également être présentés dans le cadre de l'exposition, alors que l'opinion des visiteurs est sollicitée pour participer à une étude de cas; cette activité peut être exposée très simplement au moyen d'un document écrit; elle peut aussi mettre à profit le multimédia, pour permettre au visiteur de trouver l'information nécessaire à l'analyse (courts textes, photos, vidéos, images satellites, etc.), d'écouter des spécialistes exprimer leur opinion, de formuler la sienne en privilégiant un des scénarios proposés et, le cas échéant, de prendre connaissance d'une solution mise en application au parc. Enfin, au cours de leur passage dans une salle d'exposition, les enfants devraient se voir offrir des activités adaptées à leur désir de jouer et de toucher.

*Chaque activité récréative offerte dans un parc québécois intègre une composante éducative susceptible d'enrichir la découverte. Ainsi, la préoccupation éducative n'est pas confinée aux activités d'interprétation et les visiteurs qui fréquentent d'abord le parc pour y pratiquer une activité récréative se voient, eux aussi, invités à découvrir le patrimoine.*

## L'offre d'activités récréatives

Lorsqu'elles sont offertes dans le respect de l'approche récréo-éducative définie dans la section précédente, les activités récréatives de plein air contribuent, elles aussi, à l'offre éducative des parcs québécois. Dans ce contexte, l'approche récréo-éducative consiste à promouvoir l'intégration d'un contenu éducatif au sein des activités récréatives auxquelles s'adonnent les visiteurs des parcs, dans le but de favoriser la découverte et l'appréciation du patrimoine (voir l'encadré).

Ainsi, les activités récréatives offertes dans les parcs québécois visent d'abord à proposer aux visiteurs la découverte d'un ou de plusieurs milieux naturels et des ressources patrimoniales culturelles qui y sont associées. Dans ce contexte, l'offre d'activités récréatives telles que le circuit de canot, la randonnée à bicyclette ou la randonnée pédestre est gérée avec l'intention première de favoriser la découverte. Sur le plan de la mise en marché, les activités récréatives ne sont pas présentées comme une fin en soi, mais comme des moyens de locomotion permettant de parcourir ou d'atteindre un milieu, dans le but ultime de le découvrir et de l'apprécier.

De cette façon, même les activités à forte tendance récréative peuvent se transformer en de multiples occasions d'apprécier le milieu naturel qui leur sert de cadre de pratique; elles deviennent ainsi porteuses de « l'expérience parc » que l'on souhaite faire vivre aux visiteurs. En effet, la présence plus ou moins marquée de l'une ou l'autre des composantes de l'approche récréo-éducative, soit la récréation et l'éducation, est parfois davantage une question d'attitude et de conditions de pratique que d'activité à proprement parler. C'est pourquoi, dans les parcs québécois, les activités à forte tendance récréative sont offertes dans des conditions telles qu'elles favorisent la découverte et la compréhension du milieu dans lequel elles sont pratiquées. Ces conditions dépendent, par exemple, de la présence de moyens permettant la mise en valeur du patrimoine à des fins éducatives, du design des aménagements et des équipements conçus pour soutenir l'offre des activités, du maintien d'une ambiance et d'un paysage propices à la découverte, etc. Chaque activité récréative peut donc devenir une occasion de présenter au visiteur la richesse et l'originalité du territoire protégé, ou encore un prétexte pour attirer son attention sur un paysage ou un attrait particulier qu'il est invité à explorer et à découvrir.

## LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DES PARCS QUÉBÉCOIS DANS LE CONTEXTE DE LA RÉCRÉO-ÉDUCATION — QUELQUES EXEMPLES

Comme l'illustrent les exemples qui suivent, les activités récréatives offertes dans les parcs québécois peuvent s'enrichir d'un contenu éducatif leur permettant de s'inscrire plus avantageusement dans l'expérience de découverte que l'on souhaite faire vivre aux visiteurs de ces territoires.

### Pique-nique

Des panneaux d'interprétation peuvent être installés aux abords des terrains de pique-nique, par exemple pour présenter les motifs de la création d'un parc et décrire ses attraits. Les gardes-parc peuvent visiter, de façon impromptue, les terrains de pique-nique aménagés et profiter de cette occasion pour sensibiliser les visiteurs au patrimoine protégé par le parc et pour attirer leur attention sur des phénomènes particuliers qu'ils sont susceptibles d'observer durant leur séjour au parc.

### Baignade

Les adeptes de la baignade dans un parc peuvent être invités à découvrir un lac en pédalo, en se déplaçant d'une borne à une autre tout en consultant une carte plastifiée qui illustre les caractéristiques écologiques de ce milieu naturel. Cette même activité peut être offerte aux enfants de façon animée, alors que le garde-parc les amène près du rivage pour observer la richesse de la zone marquant la transition entre la terre et l'eau. Le garde-parc peut également utiliser une benne ou un filet pour démontrer, une fois de retour sur la plage, la diversité de la vie aquatique.

### Randonnées

Des dépliants ou des brochures peuvent être conçus à l'intention des randonneurs; en plus de permettre la transmission de connaissances, ils favorisent une observation plus attentive du territoire. Les cartes de randonnée peuvent comporter des capsules facilitant l'interprétation du patrimoine observé le long du parcours, la lecture du paysage, la compréhension des phénomènes géologiques, etc. Les randonneurs peuvent aussi se voir offrir l'utilisation d'un audioguide qui, en des points précis du parcours, attire l'attention sur le milieu et ses ressources. Des panneaux d'interprétation peuvent être installés en bordure des sentiers, aux belvédères ou encore à la fin des portages de canot, afin d'expliquer aux visiteurs les phénomènes naturels qu'ils observent ou de faciliter la lecture du paysage qui s'offre à eux. On peut également installer des panneaux d'interprétation ou des affiches dans les refuges utilisés par les adeptes des activités de randonnée, afin d'attirer leur attention sur le milieu naturel parcouru. La clientèle familiale participant à une randonnée peut profiter d'un parcours plus enrichissant si on lui offre de prendre part à un rallye consistant, par exemple, en des questions auxquelles les participants parviennent à répondre s'ils font appel à leurs sens ou à leur capacité d'observation pour découvrir le milieu naturel. Les adeptes de la randonnée peuvent également se voir offrir un contenu éducatif lorsque des activités d'interprétation postées sont offertes le long des parcours qu'ils empruntent; un garde-parc se poste alors en un site de haute fréquentation, aux périodes de fort achalandage, et fait appel à du matériel d'interprétation (artéfacts, affiches, etc.) dans le but de susciter la curiosité des visiteurs et de les amener à observer différemment le sentier dont ils entreprennent le parcours. Au lieu de se poster en un endroit donné, le garde-parc peut pratiquer le maraudage et circuler dans les sentiers afin d'apporter une réponse aux questions des visiteurs ou d'attirer leur attention sur des phénomènes qu'ils sont susceptibles d'observer

durant leur randonnée. Un garde-parc jouant le rôle d'un personnage significatif pour l'histoire du territoire peut aussi se joindre, pour une animation ponctuelle, à un groupe de visiteurs participant à une randonnée.

### **Escalade**

Les grimpeurs peuvent consulter, au pied d'une paroi ou sur son sommet, un panneau d'interprétation expliquant l'origine de la formation géologique. Il est aussi pertinent de sensibiliser les adeptes de l'escalade à la présence, dans le parc ou dans la région, d'espèces fauniques et floristiques fragiles caractéristiques des parois rocheuses.

### **Pêche récréative**

Un message éducatif peut être préparé à l'intention des adeptes de la pêche récréative pour les sensibiliser à la mission des parcs et aux règles de pratique spécifiques à cette activité. Afin de promouvoir des comportements respectueux de la ressource, un dépliant peut informer les pêcheurs au sujet de l'écologie du poisson et de son habitat, en plus de les sensibiliser aux conséquences qu'entraîne l'utilisation des poissons comme appâts sur l'introduction d'espèces indésirables, aux risques de contamination que représente, pour les canards, l'usage d'agrès de pêche en plomb, ou à la nécessité de respecter les limites prescrites pour cette activité.

*Premier service auquel on fait généralement appel en accédant à un parc, l'accueil et l'information contribuent à rendre le visiteur plus réceptif aux expériences de découverte qui lui sont proposées durant son séjour au parc.*

## **L'accueil et l'information**

Le service d'accueil et d'information joue un rôle fort important pour favoriser la transition du visiteur entre son milieu de vie quotidien et le parc, en l'amenant à comprendre qu'accéder à ce milieu naturel protégé comporte une part de contraintes, lesquelles sont justifiées par le mandat de conservation attribué au territoire, et compensées par la qualité de l'expérience qu'il s'apprête à vivre. En plus de permettre au visiteur d'obtenir les renseignements pratiques nécessaires à un séjour agréable, ce service lui fait connaître les activités qu'il peut pratiquer et les services dont il peut bénéficier, ainsi que les règles qui encadrent cette offre.

Les employés du service d'accueil et d'information doivent être en mesure de décrire le territoire aux visiteurs, de leur expliquer la réglementation et de les convaincre de l'importance des mesures prises pour assurer la conservation du patrimoine. La présentation des activités d'interprétation du parc doit éveiller la curiosité des visiteurs en leur donnant un aperçu dynamique des thèmes abordés et des techniques utilisées. Les activités à caractère récréatif doivent être présentées comme des moyens de découverte du milieu naturel protégé, plutôt que comme des occasions de pratiquer un loisir de plein air tel qu'on le ferait ailleurs que dans un parc québécois. De plus, le personnel doit susciter l'intérêt des adeptes des activités récréatives à l'égard des moyens mis en place pour favoriser l'approche récréo-éducative. Ainsi, on doit promouvoir l'utilisation des dépliants, des audioguides et des cartes, ou encore annoncer la présence de panneaux d'interprétation le long d'un parcours. Bien informé, le visiteur peut mieux choisir et profiter des possibilités qui s'offrent à lui et vivre une expérience plus riche sur le plan de la découverte, de la compréhension et de l'appréciation du milieu naturel. Il peut aussi décider de prolonger son séjour, ou encore planifier une nouvelle visite au parc.

## La conservation

Les enjeux de conservation du patrimoine doivent occuper une place importante au sein des thèmes éducatifs propres à un parc. Il est donc important que tous les membres de l'équipe d'un parc soient tenus informés des problématiques liées à la conservation du territoire protégé et de ses ressources ainsi que des activités menées pour contribuer au maintien du patrimoine. Les employés faisant partie du service de conservation et d'éducation doivent pouvoir échanger de façon régulière sur leurs projets respectifs, afin de partager avec leurs collègues leurs questionnements, leurs observations ou les résultats de leurs travaux. Cela permet aux gardes-parc d'intégrer aux activités d'interprétation un contenu pertinent et actualisé traitant des enjeux de conservation. Cette collaboration étroite et quotidienne peut donner lieu à des activités d'interprétation non planifiées à la programmation; par exemple, s'il advient qu'un ours soit capturé sur un terrain de camping, les campeurs peuvent être sensibilisés, par l'intervention d'un garde-parc, au problème de la déprédation au parc.

Les travaux du service de conservation et d'éducation d'un parc doivent également être connus des employés du service d'accueil et d'information, ainsi que de ceux des services collectifs. Cela permet aux premiers de répondre à certaines questions posées par les visiteurs, et aux seconds d'ajuster leurs propres interventions aux projets en cours.

Par ailleurs, le personnel chargé de l'entretien doit mener ses activités d'une façon conforme au mandat de conservation du parc, contribuant ainsi, par l'exemple, aux efforts d'éducation. Cela peut notamment se traduire dans le choix des techniques et des produits pour l'entretien des bâtiments, alors qu'est privilégiée l'utilisation de produits biodégradables ou de procédés favorisant l'économie d'eau et d'énergie. Il peut aussi s'agir de procéder à la collecte des matériaux recyclables.

Finalement, en ce qui a trait à la réglementation, les employés d'un parc partagent tous la même responsabilité d'intervenir, chaque fois que l'occasion se présente, pour en assurer le respect. Dans une approche éducative, ils doivent fournir aux visiteurs l'explication justifiant la mise en œuvre d'un règlement. Étant appelés à intervenir de façon régulière pour promouvoir et faire respecter la réglementation des parcs québécois, les gardes-parc jouent un rôle majeur pour amener les visiteurs, par l'éducation, à contribuer à la conservation du parc.

Les agents de protection de la faune des directions régionales de la protection de la faune de la Société de la faune et des parcs du Québec appuient les gardes-parc dans leurs activités visant l'application de la réglementation des parcs, par exemple en opérant une surveillance des secteurs non couverts par les patrouilleurs ou en étant présents durant les périodes où ces derniers ne peuvent assurer la surveillance du territoire. À l'instar des gardes-parc, les agents de protection de la faune interviennent auprès des visiteurs des parcs dans un souci d'éduquer à l'importance de respecter la réglementation.

*Un rôle majeur revient aux gardes-parc effectuant des patrouilles pour amener les visiteurs à devenir partenaires dans la poursuite des objectifs de conservation des parcs.*

*Derrière chaque geste d'aménagement posé dans un parc québécois, il faut voir un appui indispensable au développement de l'offre éducative.*

## Les services collectifs

Chaque aménagement et chaque équipement d'un parc constituent une invitation à la découverte de la richesse patrimoniale de celui-ci. En effet, les aménagements et les équipements sont les intermédiaires entre le visiteur et la nature, et c'est grâce à eux qu'il est possible d'accéder au patrimoine, de le découvrir et de l'apprécier. C'est pourquoi la préoccupation éducative doit être prise en considération en amont de la conception de tout aménagement ou tout équipement, afin d'assurer la mise en valeur des thèmes éducatifs du parc (voir l'encadré).

Les pratiques d'aménagement d'un parc peuvent aussi contribuer à mieux inscrire les activités récréatives qu'on y offre au sein de l'approche récréo-éducative. En effet, les conditions de pratique d'une activité récréative sont largement déterminées par le type d'aménagement supportant cette activité. Par exemple, il est entendu que les aménagements mis en place pour les activités récréatives ne doivent pas favoriser les pratiques extrêmes. De plus, un sentier de portage peut se terminer par un dégagement qui, tout en demeurant minimal, permet aux adeptes du canot de déposer leur embarcation et d'observer un paysage, lequel peut leur être décrit par un panneau d'interprétation ou par la carte du parcours.

Il peut être intéressant de présenter aux visiteurs les caractéristiques des aménagements effectués dans le parc. Par exemple, dans les mois qui suivent l'inauguration d'un nouveau sentier, le garde-parc encadrant une randonnée guidée peut expliquer aux visiteurs les choix faits pour l'aménagement de celui-ci, notamment en ce qui concerne la localisation du sentier ou le choix du matériau de recouvrement, ou encore les préoccupations liées à la mise en valeur des points de vue ou à la préservation des habitats. Il en est de même des aménagements paysagers effectués dans les zones de service. La sélection d'espèces indigènes ou les techniques d'entretien sans pesticides, par exemple, peuvent être expliquées aux visiteurs, qui peuvent y trouver une source d'inspiration au regard des travaux paysagers qu'ils feront eux-mêmes, par la suite.

## PLANIFICATION ET RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS ET DES ÉQUIPEMENTS DES PARCS QUÉBÉCOIS — UNE RÉFLEXION EN SIX ÉTAPES

1. Les potentiels éducatifs du secteur visé pour un aménagement ou un équipement doivent être localisés. En effet, chaque sentier, parcours ou équipement récréo-éducatif doit avant tout favoriser la découverte d'un ou de plusieurs potentiels naturels, culturels ou sensoriels, tels qu'ils sont décrits dans le plan d'éducation du parc, ou encore d'un paysage. En l'absence de potentiels, un autre secteur du parc doit être envisagé pour implanter l'aménagement ou l'équipement.
2. Les contraintes à l'aménagement doivent être localisées, décrites et évaluées. Il faut, entre autres, évaluer les conséquences des aménagements et des équipements, pour ne pas outrepasser la *capacité de support* du milieu. La possibilité d'inclure dans le projet des correctifs tenant compte de ces contraintes et du zonage doit être étudiée. Si l'on ne peut apporter des solutions adaptées aux contraintes, par exemple une *capacité portante* adéquate, un autre secteur du parc doit être examiné pour la mise en place de l'aménagement ou de l'équipement.
3. Les potentiels et les contraintes doivent être mis en parallèle de façon à juger de l'intérêt de l'aménagement ou de l'équipement. La capacité de l'aménagement ou de l'équipement d'offrir une expérience de qualité au visiteur doit aussi être considérée, notamment en ce qui a trait au degré de difficulté, à la variété des ambiances et des paysages durant le parcours, etc.
4. L'aménagement ou l'équipement doit être planifié et réalisé en intégrant un ou plusieurs potentiels, et ce, sans mettre en péril l'*intégrité écologique* à l'échelle du parc ainsi que l'intégrité du patrimoine culturel et l'intégrité du paysage. La préoccupation visant à offrir une expérience de qualité doit aussi demeurer présente.
5. Le ou les potentiels éducatifs ayant suscité l'aménagement doivent être révélés au visiteur par l'entremise de messages adaptés à l'activité pratiquée.
6. Des indicateurs doivent être définis afin d'évaluer l'impact de l'aménagement ou de l'équipement sur le patrimoine. Le suivi de ces indicateurs permet d'apporter des correctifs, si cela est nécessaire. On doit également évaluer la contribution de l'aménagement ou de l'équipement à l'offre d'une expérience de découverte de qualité pour le visiteur.





## 2. La gestion de l'offre éducative

Dans le présent chapitre, les différents volets de la programmation éducative des parcs nationaux du Québec sont décrits et certaines formes de partenariat pouvant être mises en place à cet égard sont exposées. En outre, on y précise les principes auxquels est assujettie l'offre éducative et on y propose un outil visant l'analyse des activités d'interprétation (voir la figure 2). Enfin, on y discute de l'évaluation de l'offre éducative.

### La planification

Les grandes orientations encadrant l'offre éducative d'un parc québécois sont définies dans son plan directeur, lequel est produit par la Société de la faune et des parcs du Québec, en étroite collaboration avec l'équipe du parc, lorsque ce dernier est existant. L'offre éducative ayant cours sur le territoire d'un parc est ensuite planifiée, de façon détaillée, par les gestionnaires du parc à l'intérieur d'un outil spécifique appelé le plan d'éducation (voir l'encadré).

#### LE PLAN D'ÉDUCATION

Outil indispensable pour assurer une offre éducative de qualité mettant en valeur le patrimoine qui caractérise le territoire d'un parc, le plan d'éducation énonce les objectifs de l'offre éducative et les clientèles visées; en outre, il définit, analyse et évalue les potentiels éducatifs, tant naturels que culturels, détermine la thématique et précise l'ensemble des moyens éducatifs adaptés à la mise en valeur des potentiels.

Le plan d'éducation intègre aussi les thèmes abordés dans tout le réseau des parcs, notamment la raison d'être du réseau des parcs nationaux du Québec et son assise, basée sur les régions naturelles, de même que la mission dévolue aux parcs. Les moyens mis en place par les gestionnaires du parc pour atteindre cette mission (travaux d'acquisition de connaissances, projets de recherche, façons de faire respectueuses de l'environnement adoptées par les employés des services collectifs, etc.) sont présentés. Enfin, la contribution des visiteurs à l'atteinte de cette mission est sollicitée, notamment par le respect de la réglementation.

La production du plan d'éducation d'un parc, de même que la conception des activités d'interprétation qui le composent exigent des connaissances spécifiques dans le domaine de l'éducation. Dans le cas du programme éducatif de base, par exemple, conserver l'intérêt d'une clientèle familiale en situation de loisir passe par la mise en œuvre d'activités dynamiques faisant usage de techniques participatives, et dont le contenu est suffisamment vulgarisé pour captiver une clientèle hétérogène. Pour ce qui est des groupes scolaires, les difficultés liées à la conception d'activités éducatives adaptées sont encore plus grandes, particulièrement dans un contexte de réforme des programmes éducatifs. Pour ces raisons, le responsable de l'éducation et de la conservation d'un parc de même que les gardes-parc doivent pouvoir compter, si cela est nécessaire, sur

l'expertise requise; cette expertise peut être obtenue tant auprès des spécialistes de la Société des établissements de plein air du Québec et de la Société de la faune et des parcs du Québec, qu'auprès de spécialistes provenant de l'extérieur du réseau.

En ce qui a trait aux autres volets de l'éducation, notamment les interventions des préposés à l'accueil et à l'information ou celles des gardes-parc intervenant auprès des visiteurs dans le cadre des patrouilles, des stratégies sont mises en place par les gestionnaires des parcs et des attentes sont spécifiées, dans le but de favoriser l'adhésion de tous à la mission éducative.

*Le programme éducatif des parcs québécois est composé d'un programme de base, auquel peut s'ajouter un programme complémentaire.*

Le programme éducatif des parcs québécois se divise en deux volets : le programme de base, auquel peut s'ajouter un programme complémentaire. Le programme éducatif de base d'un parc et les activités qui le composent possèdent les caractéristiques suivantes :

- Le programme éducatif de base vise la présentation des thèmes éducatifs spécifiques d'un parc, lesquels révèlent les composantes du patrimoine qui sont représentatives de la région naturelle dont témoigne le parc ou qui révèlent son caractère exceptionnel. Le programme éducatif de base vise aussi la diffusion des thèmes éducatifs qui doivent être abordés dans tous les parcs du réseau (ces thèmes ont été décrits au chapitre 1).
- Le développement et la mise en œuvre du programme de base sont assurés par l'équipe du parc; cette dernière peut faire appel à une expertise en provenance de l'extérieur du parc, si cela est requis.
- La conception et la réalisation des activités sont assurées par l'équipe du parc; une expertise extérieure peut aussi être sollicitée.
- Les gardes-parc sont responsables de la diffusion des activités.
- Les activités s'adressent au grand public visitant les parcs ou aux groupes scolaires.
- Les activités sont d'une durée variable, pouvant aller de quelques minutes pour les activités d'interprétation postées ou les interventions faites en maraudage, à une heure ou une heure quinze minutes environ (incluant les déplacements); elles respectent l'approche récréo-éducative et elles s'inscrivent dans la démarche proposée par l'ERE.
- Les activités sont personnalisées ou auto-interprétées; en ce qui a trait à la clientèle scolaire particulièrement, une diversité de formules d'animation est proposée aux enseignants.
- Les activités sont offertes gratuitement. Cependant, si une activité appartenant au programme éducatif de base nécessite un équipement généralement loué aux visiteurs, ou si elle fait appel à un déplacement motorisé, la participation à cette activité peut être tarifée.

La programmation annuelle de base d'un parc peut s'enrichir d'un certain nombre d'événements spéciaux, tels qu'une randonnée guidée par le directeur du parc ou le responsable de la conservation et de l'éducation. Si l'occasion se présente, il est aussi possible d'inviter des spécialistes de diverses disciplines ou des étudiants gradués effectuant des travaux de recherche sur le territoire du parc à vulgariser leurs résultats à l'intention des visiteurs, dans le cadre d'une causerie ou d'une randonnée guidée.

Le programme éducatif complémentaire se distingue du programme de base de la façon suivante :

- Le programme éducatif complémentaire aborde des sujets liés au patrimoine du parc, lesquels n'ont cependant pas à être inscrits au sein des thèmes éducatifs majeurs retenus dans le plan d'éducation.
- La conception et la réalisation des activités du programme complémentaire peuvent être assurées par l'équipe du parc ou par des partenaires (organismes du milieu œuvrant en sciences naturelles, en *écotourisme*, en tourisme culturel, etc.). Il va sans dire que les activités découlant d'un partenariat doivent être en tous points compatibles avec la mission des parcs et avec les trois principes encadrant l'offre éducative. L'équipe du parc peut assurer un soutien en ce qui a trait à la formation du personnel, et faciliter l'accès à l'information concernant le territoire. Avant que ne débute l'offre, le contenu de l'activité doit nécessairement être approuvé par les autorités du parc, qui évaluent aussi de façon régulière la prestation offerte.
- La diffusion des activités peut être assurée par les gardes-parc ou par les employés des partenaires, selon le cas. Il est possible que certaines activités soient diffusées conjointement.
- Les activités s'adressent au grand public visitant les parcs ou aux clientèles spécialisées (clubs d'ornithologues, groupes d'écotouristes ou de touristes culturels, etc.).
- Il peut s'agir d'activités inscrites au programme de base mais offertes, sur demande, à des groupes ayant des exigences spécifiques, en dehors de la grille horaire prévue en début de saison. Il peut aussi s'agir d'activités sur mesure conçues pour répondre aux besoins d'une clientèle donnée, offertes de façon ponctuelle et sur réservation, telle qu'une activité au contenu pointu s'adressant à une clientèle initiée et s'intégrant dans le déroulement d'un forfait écotouristique de longue durée.
- Les activités sont d'une durée supérieure à une heure trente minutes; elles comportent généralement un aspect récréatif marqué et elles s'inscrivent dans la démarche proposée par l'ERE.
- Les activités sont personnalisées.
- Les activités sont tarifées, et ce, de façon à couvrir la totalité des frais engagés.

## Les partenariats

Les détenteurs d'un bail de superficie visant l'offre *d'activités exceptionnellement autorisées* dans les parcs québécois, telles que le golf et le ski alpin, peuvent être conviés à prendre part à l'offre éducative de ces territoires, par exemple en sensibilisant leur clientèle aux mesures qu'ils mettent en place pour contribuer à l'atteinte de la mission de conservation des parcs. Le détenteur d'un bail de superficie peut ainsi acquérir une image distinctive, tout en rappelant aux visiteurs les particularités du territoire supportant l'équipement récréatif.

Une collaboration peut aussi être établie avec les gestionnaires des bases de plein air ou d'autres types d'hébergements touristiques de plein air (auberges, camps de vacances, camps familiaux, camps musicaux, etc.) détenant un bail de superficie à l'intérieur des limites d'un parc québécois. En effet, les gestionnaires de ces organismes voués à la récréation de plein air peuvent souscrire au mandat éducatif du parc, en favorisant la découverte du patrimoine protégé. Cette collaboration peut bénéficier de l'expertise de l'équipe des gardes-parc.

Des groupes spécialisés, tels que des clubs d'ornithologues ou d'herpétologues, peuvent solliciter l'autorisation des gestionnaires d'un parc en vue d'offrir à leurs membres des activités animées par leurs responsables. Ces bénévoles sont susceptibles d'appuyer les gestionnaires du parc en ce qui a trait à l'acquisition de connaissances sur les ressources protégées; ils peuvent aussi collaborer à l'offre d'activités d'interprétation s'inscrivant dans le programme éducatif complémentaire (événements spéciaux, activités destinées aux adeptes du *tourisme éducatif*, etc.). Leurs activités sont cependant soumises au respect des règlements du parc et des principes de base y régissant l'offre éducative; en outre, une activité d'interprétation offerte à la clientèle du parc par un partenaire doit faire l'objet d'une évaluation formelle par les gestionnaires du territoire.

Enfin, rappelons que dans les parcs situés au nord du 50<sup>e</sup> parallèle, les communautés autochtones sont appelées à devenir les mandataires de la Société de la faune et des parcs du Québec en ce qui a trait à la gestion des activités et des services, y compris pour l'offre éducative. Ailleurs dans le réseau des parcs, les communautés autochtones peuvent établir des ententes avec la Société de la faune et des parcs du Québec, en partenariat avec la Société des établissements de plein air du Québec, aux fins de mise en valeur de leur culture et de leurs traditions. On contribue ainsi à favoriser les échanges entre les visiteurs des parcs et les membres des communautés autochtones, par l'offre d'expériences authentiques et enrichissantes sur le plan culturel.

## Les principes de base

Les activités et les services offerts dans les parcs nationaux du Québec doivent concourir à la poursuite de la double mission de conservation et de mise en valeur de ces territoires. Ainsi, l'offre d'activités et de services est basée sur les trois principes suivants :

- Premier principe : Les activités et les services doivent exercer un impact minimal acceptable sur le patrimoine.
- Deuxième principe : Les activités et les services doivent favoriser la découverte du patrimoine.
- Troisième principe : Les activités et les services doivent favoriser l'accessibilité.

*L'offre éducative doit respecter les principes auxquels sont assujettis les activités et les services des parcs québécois. Le premier de ces principes vise à assurer la conservation du patrimoine et il a préséance sur les deux autres.*

Ces trois principes ne doivent pas être considérés isolément les uns des autres. En effet, la primauté est accordée au premier principe, ce qui signifie que la conservation a préséance sur l'utilisation. Ainsi, une activité ou un service qui ne rencontre pas le premier principe n'est pas *compatible* avec l'offre des parcs québécois et y est généralement interdit, même si le deuxième principe et le troisième principe sont respectés.

À l'instar de toute activité et de tout service offerts dans un parc québécois, les activités et les services liés à l'offre éducative doivent rencontrer ces principes qui constituent les critères fondamentaux de l'établissement, du développement et de la gestion des activités et des services dans les parcs québécois.

### L'offre éducative doit exercer un impact minimal acceptable sur le patrimoine

Selon le premier principe énoncé, l'offre éducative des parcs québécois doit, avant toute autre considération, exercer un impact minimal acceptable à l'endroit du patrimoine (voir l'encadré).

Pour ce qui est du patrimoine naturel, le caractère acceptable d'un impact que l'on appréhende est évalué à partir de la préservation de l'*intégrité écologique*. Selon la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, cette intégrité consiste en :

« (...) l'état d'un écosystème jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie, plus précisément par la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que par le rythme des changements et le maintien des processus écologiques de l'écosystème. Les écosystèmes sont dits intègres lorsque leurs composantes indigènes, les plantes, les animaux et les autres organismes ainsi que leurs processus tels que la croissance et la reproduction sont intacts. »

(Agence Parcs Canada, 2000)

Le caractère acceptable d'un impact s'exerçant sur le patrimoine culturel ou sur le paysage d'un parc dépend également de la sauvegarde de leur intégrité, estimée par une étude rigoureuse des impacts possibles d'une nouvelle activité ou d'un nouveau service, ou encore des impacts observés lorsque ceux-ci sont déjà en place.

Dans un parc québécois, l'objectif du maintien de l'intégrité des différentes composantes du patrimoine est modulé en fonction du zonage du territoire. Ainsi, cet objectif est adapté en fonction des aménagements et des usages autorisés, par exemple, dans les zones de services et de récréation intensive. Puisque l'atteinte de cet objectif est estimée à l'échelle de la superficie d'un parc, le maintien de l'intégrité du patrimoine naturel, culturel ou paysager des parcs québécois n'est donc pas incompatible avec leur aménagement et leur mise en valeur.

## LE CARACTÈRE ACCEPTABLE D'UN IMPACT S'EXERÇANT SUR LE PATRIMOINE

### Impact minimal acceptable sur le patrimoine naturel

Dans le cas du patrimoine naturel, l'acceptabilité des impacts engendrés par une activité ou un service est mesurée par le maintien de l'*intégrité écologique*.

Sur le plan opérationnel, on vérifie l'atteinte de cet objectif par l'intermédiaire d'indicateurs choisis d'après leur capacité à fournir un portrait du caractère intègre du territoire protégé et de ses ressources. Les indicateurs retenus doivent permettre de mesurer la situation de certaines espèces ou de certains processus qui (a) témoignent de l'état de plusieurs espèces ou processus, (b) sont vulnérables ou menacés, ou encore (c) sont représentatifs de la région naturelle à laquelle appartient le parc ou du caractère exceptionnel ayant mené à sa création.

Ces indicateurs peuvent être mis en relation avec les caractéristiques de l'offre des activités et des services dans un parc. Par exemple, à l'échelle d'un circuit de canot, la période de l'offre ou la fréquentation peuvent être mises en relation avec le succès de la nidification d'une espèce d'oiseau aquatique. À partir du suivi des indicateurs, il est donc possible de déterminer si l'offre d'une activité ou d'un service entraîne, ou non, un impact acceptable sur le patrimoine naturel. À long terme, il est aussi possible de dégager une tendance quant au maintien de l'intégrité écologique du parc.

Le principe de précaution, qui préconise la prudence dans toute intervention pouvant modifier l'intégrité écologique, doit être invoqué chaque fois qu'une activité ou un service est susceptible d'avoir des conséquences néfastes sur l'écosystème.

### Impact minimal acceptable sur le patrimoine culturel

Le patrimoine culturel des parcs nationaux du Québec témoigne de l'ensemble des formes d'occupation du territoire, tant par les Autochtones (prélèvement des ressources pour la subsistance et les pratiques ancestrales, utilisation de pistes et de cours d'eau pour les déplacements, etc.) que par les populations régionales (patrimoine religieux et maritime, activités de villégiature, etc.). Le patrimoine culturel fait aussi référence aux traces des activités d'exploitation des ressources naturelles ayant été auparavant menées sur le territoire (exploitation forestière, minière, etc.).

Un impact s'exerçant sur une composante du patrimoine culturel s'avère acceptable dans la mesure où il ne provoque pas la dégradation ou la disparition d'un site préhistorique, d'un site historique, ou encore d'un bien culturel. Les composantes du patrimoine culturel peuvent ainsi continuer à témoigner de l'histoire du territoire du parc ou des traditions de ceux qui y ont vécu ou mené des activités. Par exemple, les sites archéologiques présents dans les parcs québécois doivent être préservés. De plus, les travaux d'entretien et de restauration doivent maintenir l'intégrité architecturale des bâtiments historiques, c'est-à-dire les éléments clés qui leur donnent un caractère propre, et être effectués dans le respect de la Loi sur les biens culturels, le cas échéant.

La sauvegarde de l'intégrité du patrimoine culturel d'un parc passe aussi par la conservation des savoirs et des savoir-faire traditionnels qui ont caractérisé les activités humaines sur le territoire et qui prennent forme à travers les techniques

de fabrication, le langage, la musique, les pratiques religieuses, les légendes, etc. Les activités et les services peuvent donc contribuer à maintenir vivantes les traditions des communautés autochtones et des collectivités régionales, ainsi qu'à conserver les ressources matérielles nécessaires à leur expression.

### **Impact minimal acceptable sur le paysage**

Les paysages constituent l'une des richesses les plus importantes associées aux parcs québécois. Le caractère acceptable d'un impact est défini, en ce qui a trait au paysage, par la préservation des traits distinctifs liés à l'organisation et à l'harmonie visuelle des composantes qui font qu'un décor suscite plusieurs émotions chez les visiteurs (l'émerveillement, le recueillement, l'impression d'isolement, etc.). En outre, un impact acceptable ne doit pas compromettre le pouvoir d'un paysage de témoigner des forces de la nature, sur le plan géologique ou géomorphologique.

Par ailleurs, pour juger de l'acceptabilité d'un impact, on doit également prendre en considération les éléments caractéristiques de la région naturelle à laquelle appartient le parc afin de maintenir, à l'intérieur du réseau, la diversité des paysages québécois.

### **L'offre éducative ne doit pas déranger la faune ou nuire à son maintien**

Plusieurs règles doivent encadrer, dans les parcs québécois, les activités d'interprétation pouvant mener à l'observation ou à l'écoute de la faune. La plus importante consiste à respecter la quiétude des animaux observés et à ne pas interrompre leurs activités. Sachant que l'utilisation de cris ou d'appels en vue d'observer ou d'écouter un animal est susceptible de le déranger, donc d'entraîner un impact non acceptable sur le patrimoine faunique, et dans le respect du principe de précaution, les activités d'interprétation ne doivent pas faire usage de ces moyens.

Il convient aussi de se conformer aux consignes suivantes :

- Observer les animaux à partir d'une distance appropriée.
- Limiter le temps d'observation et la fréquence des périodes qui y sont consacrées.
- Se tenir éloigné des nids, des terriers et des tanières.
- Tenir compte des étapes du cycle vital au cours desquelles une espèce est vulnérable en vue d'interdire l'accès à certains sites ou de proscrire l'observation à certaines périodes de l'année (période de nidification, de mise bas ou d'élevage des petits, période d'utilisation des ravages, etc.) ou de la journée.
- Ne pas toucher aux animaux.
- Ne pas nourrir les animaux afin de ne pas modifier leurs habitudes alimentaires, ou les habituer à quêter de la nourriture, les rendant ainsi plus vulnérables aux accidents ou à des contacts non souhaités avec les humains.
- Ne pas effrayer les animaux.
- Respecter le caractère sauvage de la faune et assurer la sécurité des visiteurs en ne s'approchant pas des animaux, plus particulièrement s'ils sont accompagnés de leurs petits, de même qu'en évitant d'encercler un animal.

De façon générale, les visiteurs doivent être invités à observer les animaux en évitant toute forme de harcèlement. À cet égard, les gardes-parc doivent sensibiliser les visiteurs au fait que lorsqu'ils ont la chance d'effectuer des observations fortuites de la faune, par exemple dans le cadre de leurs déplacements ou de leurs activités récréatives, l'enthousiasme qui les pousserait à s'approcher de plus en plus près de l'animal constitue aussi une forme de harcèlement. En fait, les visiteurs doivent être amenés à comprendre que l'observation ou l'écoute des animaux en milieu naturel est un privilège, en échange duquel le visiteur doit éviter de déranger la faune en interférant avec son alimentation, son repos, sa reproduction ou ses autres comportements, ou encore de perturber son habitat. Les gardes-parc doivent également sensibiliser les visiteurs aux conséquences des impacts cumulatifs des rencontres entre les animaux et les humains. Enfin, dans un souci de respect pour autrui, les visiteurs doivent être amenés à comprendre l'importance de limiter leur temps d'observation et d'agir de façon à ne pas faire fuir la faune, afin que d'autres observateurs puissent également profiter de sa présence.

Sur le plan de leur contenu, les activités d'interprétation intégrant un volet consacré à l'observation ou à l'écoute directes d'un animal doivent mettre l'accent sur la découverte de son habitat et sur la recherche des traces de son passage, ainsi que sur la présentation, par le garde-parc, des caractéristiques et du comportement de l'animal. De plus, au moment de leur mise en marché, ces activités doivent fournir une information juste quant aux possibilités de faire une observation ou une écoute, suscitant ainsi, chez les éventuels participants, des attentes réalistes. S'il advient que l'animal ne se manifeste pas, les participants seront tout de même satisfaits de l'activité; en revanche, si l'animal signale sa présence ou se montre aux visiteurs, ceux-ci apprécieront davantage l'expérience qui leur est offerte, sachant qu'il ne s'agit pas d'un spectacle programmé d'avance pour se produire sous leurs yeux.

Finalement, les aménagements conçus en soutien à l'offre d'activités d'interprétation pouvant mener à l'observation ou à l'écoute de la faune ne doivent pas entraîner la dégradation des habitats fauniques.

### **Les aménagements et les équipements qui supportent l'offre éducative ne doivent pas outrepasser la capacité de support du milieu**

Un certain nombre d'aménagements et d'équipements sont mis en place dans les parcs québécois afin de soutenir l'offre éducative. Leur localisation est déterminée à partir du zonage du parc.

Le zonage adopté dans les parcs québécois est établi d'abord en fonction du degré de fragilité et de la *capacité de support* du milieu. Il vise aussi à assurer la conservation des éléments les plus significatifs du caractère exceptionnel ou représentatif du parc.

La capacité de support est définie comme étant la capacité d'un milieu naturel à supporter la fréquentation de visiteurs et la pratique de certaines activités, ou encore à tolérer un aménagement, un équipement ou une infrastructure sans que ne soit occasionnée une détérioration significative ou irréversible du milieu, qui pourrait menacer son *intégrité écologique*.

La capacité de support dépend de plusieurs facteurs, notamment la nature des dépôts, les conditions de drainage, la pente, le couvert végétal, les habitats fauniques et floristiques en présence, y compris les habitats d'espèces menacées ou vulnérables, etc. Par exemple, les zones de préservation correspondent le plus souvent à des milieux naturels très fragiles du parc. Pour cette raison, le degré d'utilisation et l'intensité d'aménagement de ces portions des parcs sont très faibles, alors que seul l'aménagement de sentiers de randonnée et, exceptionnellement, de sites de camping rustique et de refuges est permis. Par contre, la zone de services se distingue, entre autres, par une forte capacité de support, ce qui rend possible un usage plus intensif du territoire et une plus forte densité d'aménagement. Dans chaque zone, les aménagements ou les équipements conçus doivent être caractérisés par une *capacité portante* permettant de soutenir la fréquentation sans dépasser la capacité de support du milieu.

Les aménagements et les équipements soutenant l'offre des activités d'interprétation et des activités récréatives doivent être conçus et réalisés en tenant compte de la capacité de support du milieu. Par exemple, lors de l'aménagement d'un sentier de randonnée, le tracé doit être choisi en fonction des milieux traversés, afin de ne pas empiéter sur les secteurs fragiles. Le tracé doit aussi être choisi de façon à ne pas nuire aux habitats fauniques. De plus, on ne doit effectuer qu'un déboisement minimal, tout juste nécessaire pour assurer la qualité de l'expérience et la sécurité des visiteurs. Si l'utilisation de secteurs fragiles est planifiée en raison d'un fort potentiel pour l'interprétation, les aménagements doivent tenir compte de cette fragilité afin de diminuer l'impact de l'utilisation. La conception d'un équipement destiné à l'offre d'activités d'interprétation, par exemple une scène en milieu naturel permettant l'offre de causeries ou de pièces de théâtre, doit s'inscrire dans la même préoccupation de respect de la capacité de support du milieu.

Le respect de la capacité de support est estimé à partir d'indicateurs quantifiables qui permettent de détecter des changements attribuables à l'activité pratiquée. Par exemple, dans le cas d'un sentier pédestre utilisé pour une randonnée guidée, un indicateur de dépassement de la capacité de support du milieu peut consister à mesurer l'élargissement de l'aire de marche provoqué par le piétinement de la végétation par les visiteurs, au détriment du milieu naturel.

### **Les activités liées à l'offre éducative doivent être offertes dans des conditions qui respectent la capacité de support du milieu**

Les activités contribuant à l'offre éducative doivent être offertes dans des conditions telles que leurs impacts se limitent à un niveau qui ne compromet pas la *capacité de support* du milieu. Pour ce faire, il peut être nécessaire d'énoncer des modalités de pratique strictes, par exemple :

- rendre obligatoire l'encadrement par un garde-parc;
- continger la taille des groupes accédant au milieu, ou encore restreindre le nombre de participants à une activité à l'intérieur d'une même saison;
- limiter la période au cours de laquelle l'activité est offerte, etc.

S'il advient que le suivi d'indicateurs fasse état d'un dépassement de la capacité de support, des mesures doivent être prises pour aider le milieu naturel à récupérer : restauration du milieu naturel, révision des conditions de pratique, interruption de l'offre, etc.

### L'offre éducative doit favoriser la découverte du patrimoine

Selon le deuxième principe encadrant l'offre des activités et des services dans les parcs québécois, l'offre éducative doit favoriser la découverte du patrimoine. En ce qui touche les activités offertes, qu'il s'agisse de activités d'interprétation ou des activités récréatives, la qualité de l'expérience de découverte dépend notamment des caractéristiques du milieu dans lequel elles sont offertes. L'ambiance sonore (calme, tranquillité, etc.) et l'environnement visuel (mise en valeur de points de vue, intégration des aménagements et des équipements au paysage, etc.) doivent être pris en considération en vue de l'offre d'une expérience de qualité.

*La découverte par les sens contribue grandement à l'appréciation d'un milieu naturel et elle peut favoriser l'émergence du désir de contribuer à sa conservation.*

La qualité de l'expérience de découverte vécue par le visiteur participant à une activité d'interprétation dépend également des conditions dans lesquelles cette activité est proposée. Les critères à prendre en considération sont notamment d'ordre logistique : le nombre de participants à l'intérieur d'un groupe, la *capacité d'accueil* d'un équipement, le moment de l'offre, etc. La qualité de l'expérience repose aussi grandement sur les caractéristiques de l'animation offerte par le garde-parc. Son dynamisme, sa patience, son utilisation judicieuse de l'humour de même que sa capacité à favoriser l'utilisation des sens ou à stimuler la participation sont autant de qualités susceptibles de rehausser l'appréciation des visiteurs à l'endroit de l'expérience de découverte qui leur est proposée. La pertinence et l'exactitude des propos livrés par le garde-parc lorsqu'il vulgarise les thèmes éducatifs comptent également au nombre des critères qui contribuent à la qualité de l'expérience.

En ce qui concerne la durée des activités d'interprétation, un équilibre doit être recherché à l'intérieur du programme de base, et ce, dans le but d'en assurer la véritable portée éducative. En effet, si les activités de courte durée peuvent avoir pour objectif de susciter l'intérêt des visiteurs à l'endroit du patrimoine, ou de leur transmettre de l'information factuelle à ce sujet, les activités de plus longue durée sont davantage susceptibles de favoriser une expérience significative sur le plan de la découverte, de la compréhension et de l'appréciation du patrimoine, et éventuellement d'entraîner l'adoption de comportements favorables à son endroit. Les parcs québécois inscrivent ainsi leur offre à l'intérieur d'une véritable démarche éducative, qui va au-delà de l'information ou de l'animation.

Dans le respect de l'approche récréo-éducative, les thèmes éducatifs décrits au chapitre 1 sont aussi transmis dans le contexte des activités récréatives. Les visiteurs s'adonnant à ces activités sont donc rejoints par des moyens éducatifs adaptés à leur pratique. En favorisant la découverte du milieu naturel protégé, la diffusion des thèmes éducatifs donne son caractère propre à la pratique récréative de plein air dans un parc québécois.

Enfin, les aménagements supportant les activités pratiquées dans un parc possèdent un potentiel incontestable pour amener le visiteur à établir une relation privilégiée avec les ressources patrimoniales, relation basée sur l'observation et la compréhension. Réussir à révéler les caractéristiques

d'une ressource naturelle ou culturelle par l'entremise d'un aménagement ou d'un équipement nécessite réflexion, vision et planification. On doit tenir compte de la possibilité de mettre en valeur les potentiels éducatifs à toutes les étapes de la planification, de la réalisation et du suivi des projets d'aménagement dans les parcs. Chaque aménagement et chaque équipement deviennent alors une occasion de se lancer à la découverte d'un paysage, d'explorer un milieu naturel particulier ou de contempler une richesse du patrimoine, pour mieux l'apprécier.

### L'offre éducative doit favoriser l'accessibilité

Le troisième principe dont doit tenir compte l'offre éducative des parcs québécois concerne l'accessibilité. Il convient toutefois de rappeler que la fréquentation n'est pas le seul critère à prendre en considération pour mesurer la pertinence d'une activité au sein du programme éducatif.

D'abord, les activités d'interprétation doivent faire appel à des moyens variés (salle d'exposition, randonnée guidée, randonnée auto-interprétée appuyée par une brochure ou des panneaux, maraudage, activité postée, causerie, pièce de théâtre, rallye, etc.); en privilégiant tant les moyens de type personnalisé (animés par un garde-parc) que les moyens auto-interprétés (sans animation), on met en place une offre permettant de rejoindre le plus grand nombre de visiteurs. Les activités d'interprétation doivent aussi mettre à profit plusieurs techniques différentes (transmission de connaissances, étude de cas, résolution de problème, questionnement moral, lecture de paysage, jeu, etc.), adaptées à la clientèle visée, au contenu à livrer et aux conditions logistiques (taille du groupe, moment, durée, lieu, etc.). Pour ce qui est du contenu des activités d'interprétation, il est important de s'assurer que les connaissances livrées par les gardes-parc soient suffisamment vulgarisées et que les messages soient bien articulés. Les gardes-parc doivent aussi être en mesure d'adapter leur discours en fonction de la clientèle.

Enfin, les activités contribuant à l'offre éducative, c'est-à-dire les activités d'interprétation ou les activités récréatives intégrant un message éducatif, doivent être accessibles sans égard aux habiletés techniques ou à l'équipement. Elles nécessitent, la plupart du temps, peu d'habiletés techniques et requièrent un équipement simple et peu coûteux. Cet équipement peut aussi être rendu disponible par la mise en place de services de location. Les activités présentant un niveau de difficulté plus élevé ne sont pas exclues du territoire des parcs; elles sont offertes lorsque cela s'avère nécessaire pour découvrir certains secteurs du territoire plus éloignés ou plus difficiles d'accès. Toutefois, elles ne sont pas favorisées sur le plan des équipements conçus ou des ressources investies.

Rappelons aussi que les visiteurs à mobilité restreinte doivent être rejoints par le programme éducatif de base.

La participation aux activités d'interprétation du programme éducatif de base est gratuite. Cependant, si une activité appartenant à ce programme nécessite un équipement généralement loué aux visiteurs, ou si elle fait appel à un déplacement motorisé, la participation à cette activité peut être tarifée. Quant aux activités d'interprétation du programme complémentaire, elles peuvent être tarifées. Leur tarif doit être raisonnable et ne doit pas freiner l'accessibilité, tout en permettant à tout le moins de couvrir les frais engagés.

Quant au programme éducatif destiné à la clientèle scolaire, il doit être conforme aux objectifs pédagogiques des programmes scolaires et offrir aux enseignants diverses possibilités d'animation, dans lesquelles ceux-ci peuvent jouer un rôle plus ou moins grand, en fonction de leur aisance et de leur disponibilité.

## L'analyse

La présente section propose une grille d'analyse des activités et des services liés à l'offre éducative, plus particulièrement des activités d'interprétation<sup>1</sup>. L'utilisation de cet instrument d'analyse s'avère pertinente tant pour entreprendre une analyse objective préalable à l'offre d'une nouvelle activité d'interprétation que pour soutenir une réflexion concernant les activités d'interprétation faisant actuellement partie de l'offre d'un parc. La grille se divise en trois volets : (a) l'analyse de la compatibilité par rapport à la mission, (b) l'analyse de la pertinence et (c) l'analyse de la qualité de l'expérience du visiteur.

### La compatibilité par rapport à la mission des parcs

La grille d'analyse permet d'abord de déterminer la compatibilité de l'activité d'interprétation au regard de la mission des parcs, c'est-à-dire son adéquation par rapport aux trois principes de base (questions 1 à 3). Cette section de la grille illustre clairement la préséance du premier principe de base sur les deux suivants. En effet, si l'on obtient une réponse négative à la question « Exerce un impact minimal acceptable sur le patrimoine? », l'activité est interdite.

Quant aux questions vérifiant l'atteinte des deuxième et troisième principes, à savoir « Permet la découverte du patrimoine? » et « Favorise l'accessibilité? », on y répond par « Peu » ou « Beaucoup ». Lorsque l'on répond par « Beaucoup » aux deux questions, l'activité analysée appartient à la catégorie des activités d'interprétation principales. Dans les autres cas, l'activité d'interprétation est secondaire, voire marginale. Les activités d'interprétation principales se voient accorder beaucoup de ressources afin de rendre leur offre possible. En revanche, les activités d'interprétation secondaires ou marginales bénéficient de peu de ressources. Les ressources investies par un parc sont les moins abondantes dans le cas où l'on répond « Peu » aux deux questions posées.

Réponse à « Permet la découverte du patrimoine? »	Réponse à « Favorise l'accessibilité? »	Type d'activité d'interprétation	Ressources investies
Beaucoup	Beaucoup	Activité principale	Beaucoup
Beaucoup	Peu	Activité secondaire	Peu
Peu	Beaucoup	Activité secondaire	Peu
Peu	Peu	Activité marginale	Très peu

<sup>1</sup> Dans le document *La Politique sur les parcs. Les activités et les services*, on démontre le potentiel de la grille pour l'analyse des activités récréatives, ainsi que pour l'analyse des services de base et complémentaires des parcs québécois. C'est pourquoi, dans la présente section, on a choisi de mettre l'accent sur des critères et des indicateurs propres à l'analyse des activités d'interprétation.

L'analyse de l'activité d'interprétation en ce qui a trait au respect des trois principes de base découle de critères propres à chaque situation. En voici quelques exemples :

1. Les activités d'interprétation doivent exercer un impact minimal acceptable sur le patrimoine

Critères d'analyse — exemples :

- respect de la *capacité de support* du milieu, en terme d'aménagement ou d'équipement requis;
- impact minimal acceptable pour ce qui est du dérangement occasionné à la faune;
- respect de la capacité de support du milieu, en terme des conditions de l'offre;

2. Les activités d'interprétation doivent favoriser la découverte du patrimoine

Critères d'analyse — exemples :

- respect de l'approche récréo-éducative;
- mise en valeur des thèmes éducatifs du parc;
- parcours favorisant un contact étroit avec le milieu naturel; etc.

3. Les activités d'interprétation doivent favoriser l'accessibilité

Critères d'analyse — exemples :

- niveau de vulgarisation adapté à la clientèle visée;
- accessibilité sans égard aux habiletés techniques ou à l'équipement;
- coûts abordables; etc.

La grille insiste également sur la nécessité d'énoncer des indicateurs permettant une rétroaction quant au respect des principes de base. Ces indicateurs sont élaborés en tenant compte des objectifs visés ou des impacts appréhendés à la suite de l'analyse des critères. Voici quelques exemples indicateurs :

1. Les activités d'interprétation doivent exercer un impact minimal acceptable sur le patrimoine

Indicateurs — exemples :

- indice de dégradation de la végétation en bordure d'un équipement ou d'un aménagement;
- indice de détérioration du sol de surface;
- diminution des effectifs d'une population faunique ou floristique; etc.

2. Les activités d'interprétation doivent favoriser la découverte du patrimoine

Indicateurs — exemples :

- maintien d'une ambiance et d'un décor propices à la découverte;
- satisfaction des visiteurs quant à la qualité de l'animation;
- présence d'attitudes et de comportements favorisant la découverte; etc.

### 3. Les activités d'interprétation doivent favoriser l'accessibilité

Indicateurs — exemples :

- taux de participation de la clientèle;
- diversité des moyens éducatifs utilisés;
- niveau socio-économique des participants déterminé par une enquête; etc.

Le suivi des indicateurs permet la mise en place de mesures (limitation de la taille des groupes, obligation de l'encadrement par un garde-parc, modification des périodes où l'activité est offerte, diminution des coûts de location, etc.) visant un meilleur respect des principes ou l'interruption de l'offre.

### La pertinence

Lorsque le caractère *compatible* d'une activité d'interprétation par rapport à la mission des parcs québécois est démontré, il revient alors au gestionnaire de s'interroger sur la pertinence de cette activité en fonction du contexte particulier d'un parc donné (question 4). La pertinence peut dépendre, par exemple, de :

- la conformité avec le plan d'éducation;
- la préservation de la qualité de l'expérience des autres visiteurs;
- la disponibilité des ressources financières ou humaines nécessaires à l'implantation de l'activité et au suivi des indicateurs;
- le coût de l'équipement et de son maintien en bon état; etc.

À la suite de cette réflexion, le gestionnaire peut décider d'implanter une activité d'interprétation jugée pertinente.

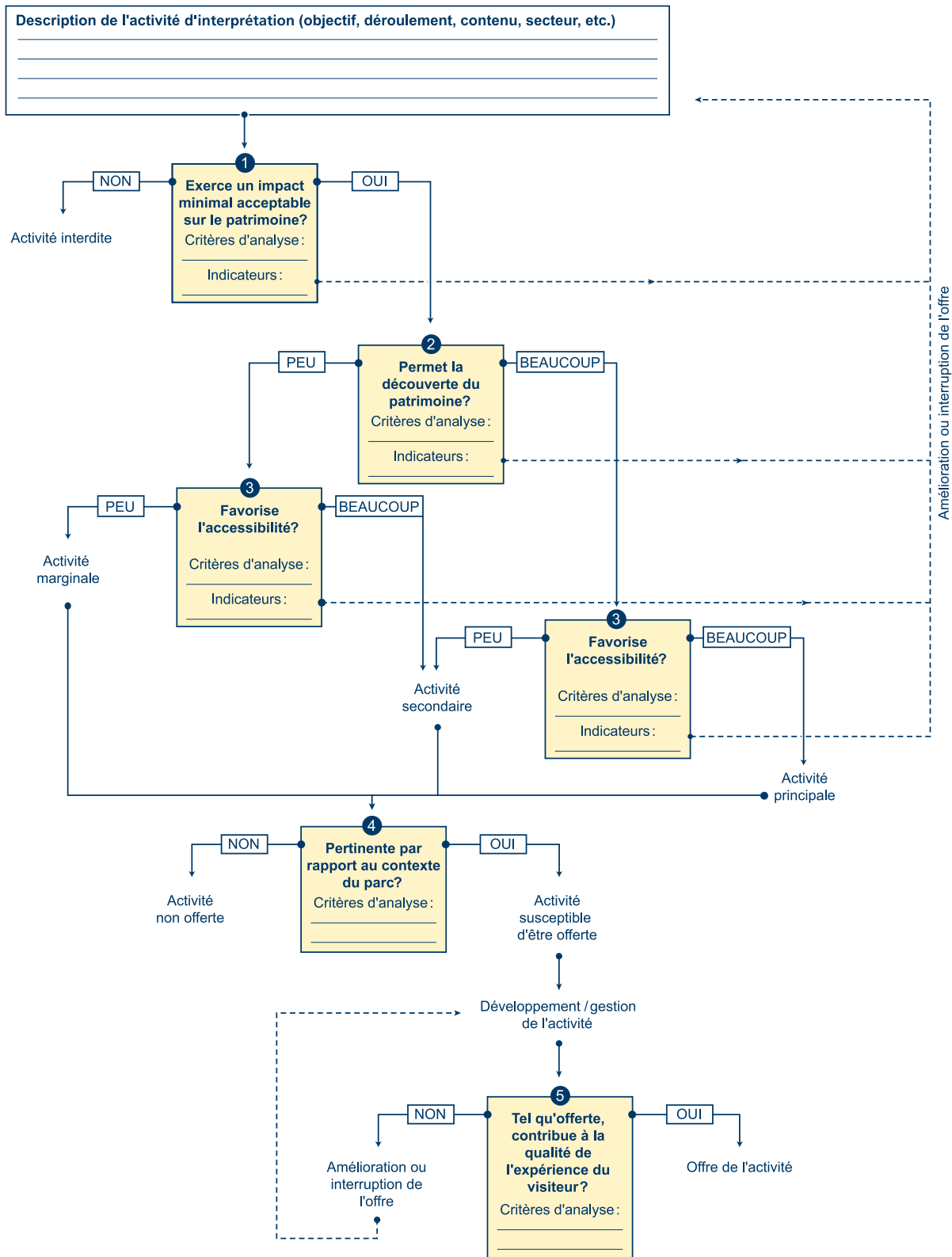
### La qualité de l'expérience du visiteur

Après qu'une activité d'interprétation a été implantée, il est essentiel de procéder à une analyse régulière visant à déterminer si, dans les conditions qui prévalent, cette activité d'interprétation contribue à offrir une expérience de qualité au visiteur (question 5).

Cette analyse fait appel à l'évaluation des conditions dans lesquelles l'activité d'interprétation est offerte (nombre de participants, lieu et moment de l'offre, niveau de difficulté, etc.) et de la qualité de l'encadrement (pertinence et exactitude des propos livrés, capacité du garde-parc de favoriser les échanges ou de stimuler l'utilisation des sens, dynamisme du garde-parc, utilisation judicieuse de l'humour, etc.). Un sondage effectué auprès de la clientèle ayant participé à une activité d'interprétation donnée permet de vérifier bon nombre de ces critères.

L'analyse de la qualité de l'expérience du visiteur peut mener à l'amélioration des conditions de l'offre ou de l'encadrement, ou encore à l'interruption de l'offre de l'activité d'interprétation.

**FIGURE 2 : GRILLE D'ANALYSE DES ACTIVITÉS D'INTERPRÉTATION DES PARCS QUÉBÉCOIS AU REGARD DE LA COMPATIBILITÉ AVEC LA MISSION, DE LA PERTINENCE ET DE LA QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE DU VISITEUR**



## L'évaluation

*L'évaluation de l'offre éducative peut, par exemple, mener à revoir le contenu de certaines activités d'interprétation, à améliorer la qualité des processus éducatifs et des messages livrés, ou encore à mieux orienter les propos des gardes-parc lorsqu'ils interviennent auprès des visiteurs pour faire respecter la réglementation.*

L'offre éducative d'un parc québécois doit faire l'objet d'une évaluation sur une base régulière. Cette évaluation permet aux gestionnaires des parcs de définir, puis de mettre en œuvre des mesures visant l'amélioration continue de l'un ou l'autre des volets de l'offre éducative. Elle permet en outre à la Société de s'assurer de l'atteinte d'un des aspects de la mission des parcs québécois, soit leur mise en valeur par l'entremise d'activités éducatives et récréatives de plein air.

Les gestionnaires des parcs assurent l'élaboration de plusieurs moyens d'évaluation de l'offre éducative. Ainsi, la programmation des activités s'inscrivant dans l'offre éducative fait l'objet d'une évaluation périodique. Cela peut permettre, par exemple, de retirer de la programmation une activité d'interprétation au profit d'une nouvelle dont l'offre serait jugée plus pertinente, ou encore de planifier la conception d'un moyen éducatif visant à accroître le potentiel d'une activité récréative en terme de découverte du patrimoine. Les activités d'interprétation et les activités récréatives intégrant une dimension éducative sont elles-mêmes soumises à un suivi régulier, dans le but de vérifier l'atteinte des objectifs et de déterminer si des améliorations pourraient leur être apportées : révision des messages livrés à la lumière de nouvelles connaissances acquises sur le patrimoine, modification des moyens ou des techniques utilisés en vue d'accroître la valeur éducative, ajustement de la taille des groupes, etc. Les gestionnaires tiennent également des statistiques concernant la participation des visiteurs aux activités liées à l'offre éducative, afin d'en mesurer l'attrait. Le taux d'utilisation des moyens mis en place pour favoriser l'intégration des messages éducatifs à l'intérieur des activités récréatives peut aussi être estimé.

Dans une approche de formation continue, les moyens d'évaluation mis en place par les gestionnaires des parcs mesurent également la qualité des interventions éducatives des employés auprès des visiteurs. En ce qui a trait aux activités d'interprétation, par exemple, l'évaluation peut permettre de juger de la capacité d'un garde-parc à transmettre les éléments de contenu de façon à stimuler la curiosité et l'intérêt des visiteurs, de sa maîtrise des approches et des techniques utilisées, etc. Le garde-parc peut ainsi être appelé à améliorer sa prestation. La capacité de ce dernier à intervenir, lorsqu'il effectue des patrouilles, pour susciter le respect de la réglementation, peut aussi être vérifiée. La participation d'autres employés du parc à l'offre éducative, notamment les préposés à l'accueil et à l'information, doit aussi être évaluée.

Enfin, les moyens d'évaluation mis en place par les gestionnaires des parcs visent à déterminer le niveau d'intérêt et de satisfaction des visiteurs face aux activités offertes, qu'il s'agisse des activités d'interprétation ou des activités récréatives intégrant une composante éducative. La satisfaction du public peut aussi être évaluée au regard des contacts établis avec les préposés à l'accueil et à l'information ou avec les gardes-parc effectuant, par exemple, des patrouilles.

Dans le but de vérifier l'adéquation entre l'offre éducative des parcs québécois et les principes de base encadrant les activités et les services offerts sur ces territoires, la Société de la faune et des parcs du Québec met aussi en place un processus d'évaluation, lequel passe par l'analyse de la programmation éducative offerte. Ainsi, en se fondant sur le premier principe, l'évaluation vise à vérifier le caractère acceptable des impacts qui s'exercent sur le patrimoine comme conséquence de l'offre éducative; ces impacts peuvent consister en un dérangement occasionné à la faune, en des aménagements ou des équipements compromettant le maintien de la *capacité de support* du milieu, etc.

Le respect du deuxième principe, lequel vise à favoriser la découverte du patrimoine, passe notamment par l'analyse des thèmes qui font l'objet de l'offre éducative, et dont le contenu est décrit au chapitre 1. L'atteinte d'un équilibre entre les activités d'interprétation de courte et de longue durée, qui constitue un indice de la capacité du programme de base à favoriser la découverte et l'appréciation du patrimoine, de même que sa portée éducative pour susciter la collaboration des visiteurs à l'atteinte de la mission de conservation des parcs, est aussi évaluée. L'adhésion à l'approche de l'ERE témoigne également de la valeur éducative du programme éducatif, qui doit aller au-delà de la diffusion d'information ou de l'animation, et fait aussi l'objet de l'évaluation.

Enfin, sur la base du principe visant à favoriser l'accessibilité, plusieurs éléments peuvent être retenus pour l'évaluation : la capacité du programme à rejoindre les diverses clientèles visées par l'offre éducative, la diversité des moyens éducatifs retenus, l'adéquation entre les programmes destinés à la clientèle scolaire et les objectifs des programmes d'études, la diversité des formules d'animation proposées aux enseignants, la proportion des activités gratuites par rapport aux activités tarifées du programme éducatif de base, de même que les coûts de ces dernières, etc.

L'évaluation de l'offre éducative effectuée par la Société de la faune et des parcs du Québec s'appuie également sur la satisfaction des visiteurs, évaluée par les questionnaires des parcs, à l'endroit des activités et des services liés à l'offre éducative, ou encore sur les statistiques tenues à jour par le mandataire.



## Conclusion

Le présent document d'accompagnement de la Politique sur les parcs reconnaît l'expertise de ceux et celles qui ont travaillé à la mise en place d'une offre éducative de qualité, à travers les années, à la grandeur du réseau des parcs québécois. Dans le but de donner à l'éducation une portée encore plus grande, tous les employés des parcs québécois animés du même idéal, soit celui de faire découvrir aux visiteurs les richesses des parcs québécois afin de susciter chez eux le désir et la volonté de les protéger, sont aujourd'hui interpellés.

Un renforcement de la mission éducative des parcs québécois rendra possible, aux visiteurs d'aujourd'hui et de demain, la découverte d'un milieu naturel témoignant de la richesse et de la diversité du patrimoine collectif. À travers les gestes et les mots des employés des parcs, et par l'entremise d'un large éventail d'activités et de services visant l'établissement d'une relation privilégiée entre le milieu et les visiteurs, ces derniers reconnaîtront la valeur des parcs québécois et sauront les apprécier et les défendre pour leur valeur intrinsèque.



## Bibliographie

AGENCE PARCS CANADA. 2000. *Intacts pour les générations futures? Protection de l'intégrité écologique par les parcs nationaux du Canada. Vol. I Le temps d'agir. Vol. II Une nouvelle orientation pour les parcs nationaux du Canada.* Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, Ottawa (Ontario).

BUREAU DES NORMES DU QUÉBEC. 2001. *Projet de norme P9700-060-6.*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. 2001. *Programme de formation de l'école québécoise (version approuvée). Éducation préscolaire. Enseignement primaire,* gouvernement du Québec, Québec, 350 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. 1997. *Éducation au milieu naturel. Intégration de l'éducation relative à l'environnement (ERE) aux activités d'interprétation. Guide méthodologique. Tome I,* Direction du plein air et des parcs et Service de l'éducation, Québec, 162 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. 1998. *Éducation au milieu naturel. La réalisation d'un plan d'interprétation. Guide méthodologique. Document de travail,* Direction des parcs québécois, Québec, 67 p. + annexes.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. 1999. *Aires protégées au Québec. Contexte, constats et enjeux pour l'avenir,* gouvernement du Québec, Québec, 64 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1999. *Mesures à privilégier en bordure des aires protégées au Québec pour contribuer à l'atteinte de leurs objectifs,* Direction de l'environnement forestier, Québec, 76 p. + annexes.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. 1982. *Les parcs québécois : 1. La politique,* gouvernement du Québec, Québec, 70 p.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. 1984. *Les parcs québécois : 6. L'éducation au milieu naturel,* Direction générale du plein air et des parcs, Québec, 87 p.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. 1991. *Éducation au milieu naturel. L'encadrement des groupes scolaires. Guide méthodologique,* Direction du plein air et des parcs, Québec, 181 p.

QUÉBEC (Gouvernement du). 1996a. *Convention sur la diversité biologique. Stratégie de mise en œuvre au Québec,* ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec, 122 p.

QUÉBEC (Gouvernement du). 1996b. *Plan d'action québécois sur la diversité biologique*, ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec, 71 p.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC, 2000. *Rapport d'activités 1999-2000*, Québec, 56 p.

UNESCO. 1980. *L'éducation relative à l'environnement. Les grandes orientations de la Conférence de Tbilissi*, UNESCO, Paris, 108 p.

UNESCO-PNUE. 1987. *Stratégie internationale d'action en matière d'éducation et de formation relatives à l'environnement pour les années 1990*, UNESCO, Paris, 24 p.





# Lexique

**Activité exceptionnellement autorisée** : Activité peu compatible avec la mission des parcs québécois. Peut être offerte selon des conditions très strictes dans quelques parcs québécois en raison d'un état de fait.

**Activité compatible** : Activité qui répond à la mission des parcs québécois, par le respect des trois principes suivants : exerce un impact minimal acceptable sur le patrimoine, favorise la découverte du patrimoine et favorise l'accessibilité. On parle aussi d'activité principale. Lorsque utilisé au pluriel, au sujet de deux ou plusieurs activités, signifie que celles-ci peuvent être offertes dans un même lieu, en même temps.

**Activité pertinente** : Activité qui, en plus d'être compatible avec la mission des parcs québécois, est adaptée au contexte particulier d'un parc donné.

**Capacité d'accueil** : Capacité d'un équipement à accueillir un nombre défini d'usagers.

**Capacité portante ou capacité de charge** : Capacité à supporter un poids donné, à résister à l'usure ou à l'effondrement.

**Capacité de support** : Capacité du milieu naturel à supporter la fréquentation de visiteurs et la pratique de certaines activités, ou encore à tolérer un aménagement, un équipement ou une infrastructure sans détérioration significative ou irréversible du milieu menaçant son intégrité écologique.

**Diversité biologique** : Désigne la multitude des espèces et des écosystèmes ainsi que les processus auxquels ils appartiennent; se divise en trois composantes, soit la diversité des espèces, la diversité des écosystèmes et la diversité des gènes.

**Écotourisme** : Forme de tourisme qui vise à faire découvrir un milieu naturel tout en préservant son intégrité, qui comprend une activité d'interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu, qui favorise une attitude de respect envers l'environnement, qui fait appel à des notions de développement durable et qui entraîne des bénéfices socio-économiques pour les communautés locales et régionales. (Bureau des normes du Québec, 2001)

**Intégrité écologique** : État d'un écosystème jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie, plus précisément par la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que par le rythme des changements et le maintien des processus écologiques. (Agence Parcs Canada, 2000)

**Parc en région isolée** : Parc non accessible par un réseau routier ouvert toute l'année. Appartiennent à cette catégorie tous les parcs situés au nord du 50<sup>e</sup> parallèle, ainsi que le parc d'Anticosti.

**Tourisme éducatif** : Tourisme comportant des activités pédagogiques animées par des spécialistes, organisées et structurées de manière à permettre aux participants de bénéficier d'un contact authentique avec les richesses de la culture, de l'histoire et de la nature d'un lieu.





**Société de la faune  
et des parcs**

**Québec** 

[www.fapaq.gouv.qc.ca](http://www.fapaq.gouv.qc.ca) • 1 800 561-1616